

**VIE**

**OBLATE**

**LIFE**

Autrefois/Formerly **ÉTUDES OBLATES**

**Mgr de Mazenod  
et le recteur de l'Académie d'Aix  
Orientations  
of the General Administration  
Mémoires du père Deschâtelets 1947  
Oblate Charisms  
according to CIAL and De Mazenod**

**Ottawa**

## SOMMAIRE TABLE OF CONTENTS

Maurice Gontard

*Un aspect de la lutte entre l'Église et l'État autour de l'école sous la monarchie de juillet: Les relations de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille et Paul Defougères, recteur de l'Académie d'Aix (1838-1848)*

Irenée Tourigny

*Orientations from the General Administration*

Léo Deschâtelets

*Après le Chapitre de 1947. Prise en main des affaires de l'Institut*

Francis Reardon

*Oblate Charisma according to CIAL and De Mazenod*

## **Un aspect de la lutte entre l'Église et l'État autour de l'école sous la monarchie de juillet:**

**Les relations de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille  
et Paul Defougères, recteur de l'Académie d'Aix  
(1838-1848)**

Dans les dix dernières années du régime de Juillet la question de la liberté d'enseignement empoisonne l'atmosphère politique française et compromet les rapports entre le clergé catholique et la monarchie.

Monseigneur de Mazenod figure parmi les prélats dont les prises de position en faveur de la liberté d'enseignement sont particulièrement fermes et répétées. Elles ont été analysées par Monseigneur Leflon dans le tome III de l'excellent ouvrage qu'il a consacré au prélats.

On peut se demander si l'attitude de l'évêque de Marseille est seulement théorique, doctrinale, et en quelque sorte gratuite, ou si elle est liée à des conflits surgissant dans son diocèse avec l'Université, défenseur et garant du monopole de l'enseignement.

Les universitaires de l'époque estiment que les attaques de l'Église sont exagérées, sinon injustes; ils déclarent volontiers que le régime du monopole s'est montré souple et compréhensif, qu'il n'a en rien gêné les entreprises du clergé, qu'il était loin de mériter les critiques dont il a été l'objet. Le mathématicien Cournot, alors inspecteur général, écrit dans ses Souvenirs: "En fait le monopole, dont on était fondé réclamer l'abolition légale, n'existait pas. Je n'ai pas connaissance qu'un seul établissement ecclésiastique ou autre, n'ait pu s'ouvrir par refus du diplôme de chef d'institution; on appliquait, ou plutôt on n'appliquait pas une législation frappée de discrédit. On avait tous les inconvénients du pouvoir discrétionnaire sans en avoir les avantages<sup>2</sup>." De son côté l'inspecteur général Dubois, membre du Conseil Royal de l'Instruction Publique et député, déclarait devant la Chambre le 28 janvier 1846 qu'on accusait tort le Conseil Royal d'avoir été le défenseur intransigeant du monopole: "En quoi? Est-ce par des refus d'autorisation des maîtres de pension, des chefs d'institution? Le pays en est couvert... il n'y a pas eu de séance dans l'ancien conseil royal... sans que quelqu'une de ces autorisations n'ait été accordée... la plupart du temps c'est 98 sur 100. Je l'affirme et je défie qu'on dise le contraire<sup>3</sup>."

Sur le plan restreint du diocèse de Marseille le dépouillement des archives du rectorat d'Aix montre au contraire que les rapports locaux entre le clergé et l'université ont été difficiles de 1838

1848, marqués par une série de tensions qui atteignent précisément leur point culminant au moment où le ministre Villemain dépose ses deux projets de loi de 1841 et 1844 sur la liberté d'enseignement. Mgr de Mazenod n'intervient pas seulement pour des raisons idéologiques, mais sous la stimulation des conflits qui l'opposent une puissance qu'il accuse de freiner son œuvre évangélicisatrice et de compromettre le renouveau du catholicisme dans son diocèse.

Mgr de Mazenod prend la direction de l'évêché de Marseille en 1837, puis, nommé le 10 avril il est intronisé le 24 décembre. Dynamique et actif, d'une "activité dévorante", il veut élever l'esprit religieux de la société marseillaise et multiplier les créations dans ce sens. Il compte notamment sur l'école, sur les prédications et les missions. Un de ses premiers actes est d'appeler Marseille les Pères de la Compagnie de Jésus qui s'installent dans la ville en 1839.

Presque en même temps que Mgr de Mazenod accédait au siège épiscopal de Marseille Paul Defougères prenait la direction de l'Académie d'Aix. Defougères était un universitaire et un juriste.

Professeur suppléant de droit civil à la Faculté d'Aix depuis 1817 il devenait professeur titulaire après le concours d'agrégation de 1828. Sous la réaction ultra il avait été suspecté de libéralisme et suspendu plusieurs mois en 1821 après la tournée d'inspection générale dans le Midi de l'abbé Eliçagaray. Defougères se rallie en 1830 au régime de Juillet, est bientôt élu conseiller municipal d'Aix, conseiller général des Bouches du Rhône par le canton de Berre. Enfin en 1838 il devient député de Tarascon battant le député sortant, le carliste Gras Préville, mais n'est pas réélu en 1839. Defougères attribue son échec à la défection des amis politiques de Thiers qui "devint ouvertement mon adversaire en 1838 lorsque j'eus refusé de le suivre dans la Coalition de cette époque." Dans l'intervalle le ministre de l'Instruction Publique, Salvandy, l'avait nommé en septembre 1838 recteur de l'Académie d'Aix<sup>4</sup>.

Defougères est, comme M<sup>gr</sup> de Mazenod, un homme actif et ardent. C'est un juriste inflexible à l'observation de la règle, prêt à lutter contre les empiètements d'un clergé qu'il a trouvé contre lui sur sa route professionnelle en 1821, sur sa route politique depuis 1830.

Précisément, en cette année 1838, les passions se rallument autour de la Compagnie de Jésus et du clergé. L'opposition reproche vivement au ministère, alors dirigé par Molé de tolérer les irrégularités scolaires du clergé et de laisser les Jésuites rentrer en France. Les attaques s'exaspèrent avec la mort de Montlosier, le 14 décembre 1838, et le refus du clergé de lui assurer des obsèques religieuses.

Defougères, devenu recteur de l'Académie d'Aix, constate très vite que ces irrégularités, en particulier dans l'enseignement secondaire, ne se comptaient plus. Il dénonçait au ministre les "tentatives que le clergé fait de toutes parts pour envahir l'instruction publique et acquérir sur les populations un moyen d'influence dont il ne fait pas toujours usage au profit du gouvernement que le vœu national a fondé en 1830<sup>5</sup>." Il observait notamment que les familles catholiques des Bouches du Rhône, qui étaient souvent carlistes, boudaient les établissements secondaires publics, collège royal de Marseille et collèges communaux, et envoyaient leurs enfants soit aux petits séminaires locaux (ou écoles secondaires ecclésiastiques) soit des collèges l'étranger tenus par les Jésuites, Chambéry et Fribourg.

Les petits séminaires échappaient depuis l'ordonnance du 5 octobre 1814 la surveillance des autorités universitaires et au paiement de la redevance que chaque élève du secondaire devait acquitter l'Université. En contre partie ils avaient été strictement réglementés par l'ordonnance du 16 juin 1828 = ils ne devaient recevoir que des enfants se destinant au sacerdoce; leurs élèves, obligatoirement internes portaient, partir de 14 ans, le costume ecclésiastique; le nombre des petits séminaires et de leurs élèves était limité. Enfin les élèves des petits séminaires n'étaient pas admis se présenter au baccalauréat mais recevaient un diplôme spécial avant leur entrée dans les ordres. Des textes antérieurs qui remontaient 1821 astreignaient les candidats au baccalauréat une scolarité de deux ans (une année de rhétorique, une de philosophie) dans un établissement public ou privé autorisé

recevoir de tels élèves: c'était le "certificat d'études" que l'on devait joindre au dossier d'inscription.

Dans la pratique sur tous ces points les textes étaient transgressés. A Marseille, le chiffre des élèves du petit séminaire, fixé à 150 était de 180; les élèves ne portaient pas tous le costume ecclésiastique; la majorité d'entre eux ne se destinaient pas au sacerdoce. Enfin le certificat d'études était tourné par le délivrance de certificats d'études domestiques: les textes autorisaient en effet se présenter au baccalauréat les candidats qui avaient fait leurs études dans leur famille avec des précepteurs sous le contrôle de leur père ou de leur tuteur. "Tous les élèves des petits séminaires écrit le recteur Defougères éludent par de pareils certificats d'études domestiques la disposition des décrets<sup>6</sup>." Pour attirer les élèves dans les écoles secondaires ecclésiastiques, tous les moyens étaient bons. "Ici on appelle les enfants par des annexes primaires non autorisées, là par des cours spéciaux qui se destinent au commerce. Le prix de la pension n'est pas fixe et invariable; il se plie à toutes les exigences des familles et il semble qu'à défaut de pouvoir l'emporter sur les collèges par la force des études on ait résolu d'arriver au même but par le bon marché,

prétention qui n'est que trop bien servie par le privilège qui affranchit ces écoles de la rétribution universitaire" et le recteur concluait que les petits séminaires de son académie "fournissent très peu de sujets aux grands séminaires mais ils en enlèvent beaucoup à nos collègues?".

Outre son petit séminaire officiel et autorisé l'évêque de Marseille disposait dans son diocèse d'un véritable petit séminaire clandestin sous la forme de l'école des enfants de chœur de la cathédrale. Les maîtrises ou manécanteries qui formaient les enfants de chœur étaient affranchies du régime universitaire c'est-à-dire de l'autorisation, du contrôle et de la rétribution, mais à certaines conditions = le nombre des élèves, tous externes, était restreint au besoin des cérémonies religieuses; les enfants étaient admis gratuitement; l'enseignement était limité aux éléments de la langue latine et devait mettre les élèves en état de lire et de chanter convenablement dans cette langue. Il n'en était rien à la manécanterie de Marseille. Elle avait plus de trente élèves, dont seize pensionnaires la plupart étaient payants; elle avait un personnel de 4 professeurs et selon le recteur "leur enseignement est à peu près le même que dans les autres écoles secondaires ecclésiastiques. Ceux des élèves qui après avoir fait leurs études dans cet établissement se décident à suivre la carrière cléricale passent directement au grand séminaires."

Ce qu'étaient les petits séminaires, officiels ou clandestins, pour les milieux populaires et la petite bourgeoisie, les collèges des Jésuites de Chambéry et de Fribourg l'étaient pour les grandes familles catholiques de la région. Depuis les ordonnances de 1828 et la fermeture des collèges de Jésuites d'Aix et de Forcalquier, les deux établissements étrangers accueillaient de nombreux enfants des Bouches du Rhône; ils "n'enlèvent pas moins d'une centaine d'enfants chaque année A Marseille et dans ses environs". De Mazenod lui-même avait rendu visite en 1837 aux élèves pro-vençaux du collège de Fribourg. Ces jeunes gens se présentaient ensuite au baccalauréat A l'aide de faux certificats d'études domestiques. C'est A l'aide de cette "fraude", écrit le recteur, "que les jeunes adeptes des Jésuites de Chambéry et de Fribourg trompent notre vigilance."

Précisément en août 1838 l'administration universitaire et le ministre Salvandy en liaison avec la campagne anticléricale qui se développe dans l'opinion avaient prescrit aux recteurs de veiller de façon plus stricte l'application des textes de 1821 et 1828 relatifs aux certificats d'études, en particulier A l'exécution de l'article 3 de l'ordonnance du 16 juin 1828 sur les petits séminaires dont les élèves ne pouvaient recevoir le diplôme ordinaire de bachelier es lettres. Mgr de Mazenod sentant le poids de cette menace avait adressé au ministre de la Justice & des Cultes un mémoire A ce sujet en date du 21 novembre 1838. Le ministre lui répond le 13 janvier 1839 par une lettre lénifiante et sans portée réelle où il expose au prélat qu'il "serait heureux de trouver les moyens et l'occasion favorables d'introduire dans la législation les modifications qui peuvent être désirables dans l'intérêt des petits séminaires sans être incompatibles avec l'exécution des lois universitaires<sup>1°</sup>." Tout dépendait donc dans la pratique de l'attitude qu'adopterait le nouveau recteur dans l'application des textes.

\* \* \*

Or Defougères est pour une application ferme. Il informe très vite son ministre du "soin minutieux que j'apporte au contrôle des certificats domestiques." Il soumet chaque certificat A une enquête approfondie. Lorsqu'il est prouvé que le certificat ne correspond pas à la réalité, que l'enfant, bien loin d'avoir été instruit dans sa famille depuis deux ans, était dans un petit séminaire soit dans un collège étranger, le recteur donne un avis défavorable à l'admission de l'impétrant à l'examen du baccalauréat. Le Conseil Royal et le ministre qui donnent l'autorisation se rallient à l'opinion du recteur et la candidature est rejetée. Defougères est même beaucoup plus strict que le ministre. Un ancien élève de Fribourg demandait en 1840 l'autorisation de se présenter à l'examen après un an seulement d'études domestiques réelles. Le ministre, alors Victor Cousin, malgré l'avis défavorable du recteur, décide en Conseil royal d'admettre sa candidature. L'impétrant se présente. Le recteur vise

sa demande avec l'observation suivante. "Ce certificat est irrégulier et incomplet. Mais M. le Ministre a décidé qu'il fallait s'en contenter. Il ne reste plus qu'à obéir<sup>11</sup>." La Commission des lettres chargée de l'examen dans l'Académie d'Aix se solidarise avec le recteur, résiste au ministre et refuse d'admettre le candidat aux épreuves. Dans cette session du baccalauréat de l'été 1840, 18 candidats étaient admis à se présenter avec des certificats réguliers d'études domestiques, mais dix étaient refoulés parce que leur certificat était irrégulier.

Le recteur attache une telle importance à cette question des certificats d'études domestiques qu'il instruit personnellement toutes les demandes. Lors d'un séjour prolongé qu'il fait à Marseille au Conseil Général des Bouches du Rhône, le recteur a remis à Roustan inspecteur d'Académie la direction des affaires administratives, à l'exception des certificats dont le Recteur "pendant son séjour à Marseille s'est réservé l'examen<sup>12</sup>."

C'était la fin des certificats de complaisance dans l'Académie d'Aix. La gêne était considérable pour les familles qui envisageaient pour leurs enfants des études supérieures pour lesquelles était requis le baccalauréat. Ils devaient alors les retirer, pendant les deux dernières années de scolarité, des établissements où ils les avaient placés, et soit les garder chez eux pour de véritables études domestiques soit les envoyer dans les établissements habilités à donner un enseignement de rhétorique et de philosophie. Désormais les inscriptions augmentent dans les grands établissements publics de la région, en particulier au Collège royal de Marseille. A la rentrée d'octobre 1839 le chiffre des élèves inscrits dans les collèges royaux et communaux de l'Académie augmente de 93, l'augmentation est de 162 la rentrée de 1840. A la rentrée de 1841 douze nouveaux élèves du collège royal de Marseille viennent de Fribourg. Le recteur enregistre ces chiffres avec satisfaction. Il se réjouit de voir "le collège de Fribourg de jour en jour plus délaissé et les classes supérieures du petit séminaire presque désertes<sup>13</sup>." Il se félicite du déclin des "établissements de contrebande" qui s'enrichissaient des dépouilles des établissements publics. "De jour en jour le nombre des élèves qui s'expatrient pour cet objet devient moins considérable et j'espère qu'il ne tardera pas à être peu près nul<sup>14</sup>." Il écrit, après quatre ans de gestion de l'Académie et d'application stricte des dispositions relatives au certificat d'études "le nombre de ces émigrants n'est plus guère que d'un dixième de ce qu'il était alors<sup>15</sup>."

\* \* \*

Il était évident qu'une telle action n'irait pas sans appeler une riposte du prélat. La parade de Mgr de Mazenod consiste ouvrir Marseille un établissement qui serait susceptible d'accueillir les élèves ainsi contraints d'abandonner son petit séminaire et les collèges étrangers. On avait sur place l'homme idoine pour diriger une telle école privée, un ancien professeur de philosophie au collège royal de Marseille, l'abbé Guien, chanoine du chapitre, qui avait abandonné l'enseignement public au lendemain de la Révolution de 1830 pour ne pas prêter serment au nouveau régime. L'abbé Guien, se soumettait aux obligations de la loi demandait l'Université l'autorisation d'ouvrir, sous le titre de "Maison de l'Ange gardien" un établissement privé d'enseignement secondaire Marseille. Le recteur instruit la demande. L'abbé Guien a les titres requis, "offre toutes les garanties désirables de capacité et de moralité"; il déclare en outre "n'appartenir aucune congrégation religieuse non légalement établie en France". Le local où il projette d'installer l'école, 43 rue Nationale, "est vaste, aéré, convenable sous tous les rapports". Sur un point le recteur n'est pas d'accord avec la demande de l'abbé Guien. Celui-ci sollicitait, en même temps que l'autorisation, l'exemption de la rétribution universitaire pour ses élèves. Il tirait argument du fait qu'il ouvrait cette maison d'éducation "à des familles ruinées", qu'il voulait "mettre ainsi en état de reconquérir par leur travail le rang et l'aisance que leurs parents ont perdus". Mgr de Mazenod appuyait chaudement auprès du ministre la demande d'exemption et se joignait "à M. Guien dans une apostille très favorable pour vous inviter à vous associer au mérite de ceux qui le soutiendront de leurs secours en accordant l'exemption de la rétribution universitaire<sup>16</sup>". Le recteur estime que l'exemption absolue est impossible puisque la loi ne la prévoit qu'en faveur des petits séminaires, mais il pense que des remises individuelles de rétribution pourront être accordées aux élèves les plus nécessiteux. Au reste "le moment de s'en

occuper n'est pas encore venu"; pour l'instant il s'agit de l'autorisation et "à cet égard je n'hésite pas donner un avis favorable".

Les autorités parisiennes suivirent les propositions du recteur. Le ministre, par lettre du 23 mars 1840, informait Defougères que le Conseil Royal "venait d'autoriser M. Guien ouvrir un pensionnat secondaire mais qu'il n'avait pu lui accorder l'exemption". La presse annonce l'ouverture de l'établissement dont le journal le *Sud* publie le 11 juin 1840 le prospectus. On y lisait entre autres que l'évêque de Marseille avait bien voulu encourager l'œuvre et la prendre sous sa protection spéciale. Le recteur écrit son ministre, propos de ce prospectus: "Ce fut sans doute la faveur de cette mission épiscopale que M. Guien crut pouvoir se dispenser de soumettre ce prospectus l'approbation académique requise par l'article 104 du décret du 17 mars 1808, et laisser aux journaux le soin de le porter ma connaissance<sup>17</sup>."

Au moment où se préparaient l'ouverture du nouvel établissement et le recrutement de ses élèves, le collège royal de Marseille, la suite d'une affaire de mœurs dans laquelle étaient impliqués deux élèves, était l'objet d'une violente dénonciation Paris, sous la forme d'une lettre anonyme que le ministre envoie aussitôt pour enquête au recteur. La lettre s'en prenait la carence du personnel. "Le proviseur et le censeur eux-mêmes ne s'occupent que du matériel, de la classe, mais des mœurs jamais." "La surveillance des maîtres se borne se promener ou s'absenter... il est tel enfant qui par caresse ou par force a souillé plusieurs élèves par des infamies dans différents endroits, même dans les cours... les jours de sortie, des élèves auraient été vus dans des rues suspectes<sup>18</sup>." Certes rien ne permet d'affirmer que la lettre anonyme a pour origine le clergé ou les milieux catholiques de Marseille mais il est évident que l'affaire arrive point pour faciliter le démarrage du nouvel établissement privé.

Le proviseur du Collège Royal, Deschamps, dont le recteur dit qu'il est consciencieux, "exact ses devoirs" et "universellement apprécié Marseille", est ulcéré de ces attaques et demande son admission la retraite. Le recteur, après une enquête approfondie, admettait que la situation du Collège Royal laissait désirer sur le plan des mœurs. Les éléments de corruption sont ici plus nombreux qu'ailleurs et le recteur incriminait "la licence générale répandue dans cette population maritime", le recrutement et l'établissement qui groupe "pêle-mêle des nègres et des créoles, des Espagnols et des Juifs d'Afrique, des Grecs, des Italiens, des Suisses, différents de langages, de religions et même de couleur", étrangers "dont la première éducation a été vicieuse, dont les parents uniquement préoccupés de négoce et de spéculation ont cru faire assez en payant un mercenaire pour les garder et qui n'ont souvent rapporté des contrées lointaines d'où on les expédie et des longs voyages auxquels on les exposa sans précaution que des goûts dépravés et de honteuses habitudes." Le recteur estime néanmoins que les vices du collège royal pour réels qu'ils soient devaient être très exagérés dans la dénonciation et que l'établissement avait "lutter contre des anciennes préventions qu'entretennent activement l'esprit de parti et la rivalité du clergé." Le recteur concluait que le ministre devait, dans le choix du nouveau proviseur recruter un homme qui aurait à la fois "beaucoup d'énergie et beaucoup d'habileté et de souplesse. Ces qualités indispensables sont dans cette occasion de meilleurs titres que de hautes protections et même que le rang de l'ancienneté<sup>19</sup>." De Montgaillard fut nommé proviseur le 27 août et installé le 7 octobre.

Ainsi, à la rentrée de l'automne 1840, Marseille disposait d'un nouveau proviseur à la tête de son collège royal et d'un nouvel établissement secondaire privé patronné par l'évêque de Marseille.

Le pensionnat de l'abbé Guien fut solennellement inauguré le 5 novembre par Mgr de Mazenod. Il s'ouvrit non pas rue Nationale mais 47 rue Ferrari, sans que l'on eut au préalable même informé l'administration du changement. Le recteur s'en plaint à l'abbé Guien qui lui transmet le 10 novembre le plan du nouvel établissement. Le recteur lui répondit aussitôt:

Ce local me paraît convenable, mais ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire vous auriez dû le soumettre à mon approbation avant d'aller l'occuper, avant surtout de le faire inaugurer d'une manière solennelle par Mgr l'évêque de Marseille. Le but charitable que vous vous êtes proposé en ouvrant cet établissement ne l'affranchit pas de la juridiction universitaire. Et vous êtes mieux qu'un autre à même de

comprendre que le bien que vous voulez faire ne sera pas moins méritoire quand il sera exempt de contravention<sup>20</sup>.

Malgré ces observations rectorales un peu vives, l'année 1840 s'achevait sur un calme relatif.

En 1841 les rapports entre l'Université et l'évêque de Marseille se dégradent sensiblement.

En premier lieu l'affaire de l'établissement ouvert par l'abbé Guien connaît de nouveaux développements. L'abbé avait adressé le 18 octobre 1840 au ministre une demande globale de dispense de paiement de la rétribution. Sur ce point l'administration universitaire reste ferme. Le ministre, qui est alors Villemain, par une lettre adressée le 8 janvier 1841 au recteur le charge d'informer l'abbé qu'il "regrette" de ne pouvoir "seconder les inspirations de sa charité". "La rétribution est un impôt auquel la loi assujettit indistinctement tous les élèves, gratuits ou non gratuits, des collèges royaux, communaux, des institutions et des pensions, et qu'aucune exception ne saurait être faite<sup>21</sup>." En conséquence le ministre invitait l'abbé Guien à lui adresser un état nominatif de ses élèves pour que l'on fasse jouir de la remise de rétribution ceux qui rempliraient les conditions prescrites par les règlements. Dans l'intervalle le directeur des contributions de Marseille, chargé de la perception des taxes universitaires, adressait un avertissement à l'abbé.

Ce dernier présentait alors une double requête au ministre de l'instruction publique et au préfet des Bouches du Rhône. Il envoyait au ministre, sous le couvert du recteur, "une liste complète des enfants qui se trouvent dans son établissement, accompagnée d'observations dans lesquelles il reconnaît qu'aucun d'eux ne se trouve dans le cas d'obtenir une décharge personnelle mais n'en persiste pas moins à la réclamer pour tous." Le recteur persévère dans son opinion antérieure: "dans une académie où existe déjà cinq grands pensionnats privilégiés sous prétexte de religion il n'y a pas de nécessité d'en créer un sixième sous prétexte de charité bien ou mal entendue<sup>22</sup>." La requête de l'abbé Guien fut repoussée une fois de plus. Une décision du Conseil Royal prise le 6 mars et aussitôt notifiée par le ministre stipulait qu'il n'était pas possible de donner suite à la demande; le 10 mars le recteur en informait l'abbé; désormais l'administration des contributions pouvait instrumenter contre l'abbé.

L'abbé Guien s'éleva contre une décision qui n'était que "la raison du plus fort". Il crut "devoir à sa dignité personnelle et surtout à sa conscience de ne pas laisser dévorer la substance des pauvres" et informa le recteur qu'il préférerait dissoudre sa maison d'éducation plutôt que de se soumettre au paiement des taxes universitaires. L'établissement ferma ses portes le 1<sup>er</sup> avril; ses pensionnaires furent placés au petit séminaire<sup>23</sup>. L'abbé rendit compte dans la *Gazette du Midi* des "vexations et tracasseries" qui l'avaient contraint la fermeture.

Cette décision allait augmenter encore les effectifs du petit séminaire. Le ministre demanda au recteur "si cette détermination pourrait nécessiter quelque mesure notamment en ce qui concerne le nombre légal des élèves des petits séminaires". Le recteur confia l'enquête son plus proche collaborateur, l'inspecteur d'académie Roustan, et lui prescrivait le 23 avril de se transporter "A la rue Ferrary no 47", "d'y constater si l'établissement de l'Ange Gardien a été ou non dissous et les élèves dispersés", puis "de faire toutes les recherches qui pourront vous faire connaître la destination qui a été donnée ces élèves et spécialement nous faire savoir s'ils ont été placés au petit séminaire afin que nous puissions juger si l'on s'y renferme ou non dans les limites posées par les ordonnances<sup>24</sup>." S'il fut très facile l'inspecteur d'académie de constater que l'établissement de la rue Ferrari avait été fermé il le fut moins de préciser les effectifs du petit séminaire de Marseille dans lequel il n'avait pas droit d'entrée et le recteur répondait au ministre le 29 avril qu'il ignorait quelle était la population scolaire du petit séminaire et n'avait "aucun moyen de la vérifier. J'ai oui dire qu'elle est de 150 à 160 enfants et je suis convaincu que si elle n'est pas plus considérable c'est uniquement par impuissance d'en recruter davantage, et nullement par respect pour les décrets et ordonnances car c'est chose dont on s'inquiète le moins dans le diocèse de Marseille." Il ajoutait: "J'ai plusieurs fois demandé dans ma correspondance avec les ministres vos prédécesseurs que les évêques fussent au moins soumis fournir chaque année dans le courant du trimestre de janvier une liste nominale des élèves. Ce serait un moyen de contrôle pour leur nombre et un obstacle la simulation des certificats d'études<sup>25</sup>."



C'est au moment où l'abbé Guien dispersait ses élèves que Villemain déposait son premier projet de loi sur l'enseignement secondaire. Il supprimait la fois l'obligation de certificats d'études pour se présenter au baccalauréat et celle de l'autorisation pour ouvrir une école secondaire privée; il ne mentionne plus d'interdiction d'enseigner pour les membres des congrégations non autorisées. Mais en contrepartie il soumettait tous les établissements secondaires aux mêmes règles et les plaçait sous la surveillance du ministère de l'Instruction Publique. C'était pour les petits séminaires la fin du régime privilégié dont ils jouissaient jusqu'ici. M<sup>gr</sup> de Mazenod prend fermement position contre le projet. Il écrit le 23 mars 1841 au ministre de la Justice et des Cultes que ce texte est encore "pire" que le système actuel. Ce ne sont plus seulement des entraves et des restrictions "plus ou moins odieuses que l'on met à l'exercice du droit des évêques d'avoir des écoles spéciales, c'est ce droit même qu'on leur dénie". "La loi nous donnerait un état plus fâcheux encore que celui qui est résulté des ordonnances du 16 juin ... cet état serait même ce semble pire que celui où se trouvaient les petits séminaires pendant les temps les plus tristes du régime impérial; alors les élèves étaient obligés il est vrai de suivre les cours d'études des collèges de l'état ou des communes, mais enfin nos écoles existaient encore comme écoles ecclésiastiques<sup>26</sup>." L'opposition fut telle que le projet fut abandonné<sup>27</sup>.

\* \* \*

A la fin de 1841 la tension scolaire monte encore dans les Bouches du Rhône et cette fois le recteur se heurte directement l'évêque dans l'affaire de la manécanterie de la cathédrale.

Le recteur qui voyait dans cette école d'enfants de chœur un établissement secondaire clandestin écrivait le 18 décembre l'évêque de Marseille: "Je viens vous prier de me faire l'honneur de me donner quelques renseignements sur l'établissement qui existe Marseille sous vos auspices rue du Parriou no 45 et dont l'abbé Payan est le directeur." Le recteur ajoutait: "Si j'en crois les informations que j'ai reçues, et qui j'en conviens peuvent être inexactes, cet établissement se serait grandement écarté des conditions auxquelles, d'après une jurisprudence constante des maîtrises ou manécanteries sont affranchies du régime universitaire." Le recteur demandait donc à l'évêque si *ces* conditions "sont exactement observées à la maîtrise de Marseille, et spécialement d'avoir la bonté de me dire quel est le nombre d'enfants de chœur que vous jugez indispensable pour les solennités du culte dans votre cathédrale<sup>28</sup>."

L'évêque, très conscient de l'irrégularité de l'établissement, mais ne voulant pas se soumettre à des injonctions venant d'un agent de l'Université, fit la sourde oreille. Le 7 janvier 1842 le recteur reprend la plume. "Vingt jours écoulés sans que vous m'avez fait l'honneur de me répondre me font craindre que ma lettre ne vous soit point parvenue. Je prends en conséquence la résolution de vous en adresser avec la présente une nouvelle copie. Je serais désolé que votre silence, en se prolongeant pût faire penser que vous ne jugez pas devoir accorder à l'administration académique les éclaircissements qu'elle attendait de votre haute obligeance<sup>29</sup>".

L'évêque répondit le 11 janvier par une fin de non recevoir. Le recteur en informe aussitôt le ministre = le prélat soutient que les faits qui lui sont reprochés "n'ont rien de contraire à l'usage suivi dans les principaux diocèses et il ajoute qu'il serait impossible de faire autrement à Marseille<sup>30</sup>." Le ministre dans une lettre du 30 mars prescrit au recteur de suivre l'affaire et de rétablir la légalité à la manécanterie de Marseille. Le 14 avril le recteur fait part au prélat de la réponse ministérielle.

En conséquence de ces instructions, j'ai l'honneur de vous prier, Monseigneur, de prendre des mesures pour qu'il n'y ait désormais dans votre maîtrise que le nombre d'enfants nécessaire aux nécessités du culte, pour que ces enfants n'y soient admis que gratuitement et comme externes, et n'y reçoivent quant au latin qu'une instruction purement élémentaire. Si vous maintenez cette école dans son état actuel l'administration n'y pourrait voir ... qu'un établissement particulier d'instruction secondaire qui devra être dirigé soit comme institution soit comme pension par une personne (pourvue) des grades et autorisations voulues par les règlements universitaires.

Vous préviendriez, Monseigneur, toutes difficultés ultérieures si vous jugiez convenable de former une demande en ce sens, vous ne doutez pas qu'elle ne fut examinée avec le plus grand intérêt au Conseil Royal, et je crois devoir ajouter que je me féliciterais personnellement de n'avoir plus à vous témoigner que mon empressement à seconder vos vues<sup>31</sup>.

Mgr de Mazenod n'était pas homme à obtempérer. Dans sa réponse, datée du 22 avril le prélat "repoussa avec vivacité" les suggestions du recteur et s'éleva en particulier contre un argument utilisé par Defougères "tiré de ce qui se passe à la métropole d'Aix où 8 enfants de chœur suffisent à toutes les cérémonies du culte" l'évêque de Marseille "s'indigna presque de la comparaison<sup>32</sup>".

\* \* \*

Au même moment, c'est-à-dire en *ce* début d'année 1842, le recteur s'opposait sur un autre point aux initiatives de Mgr de Mazenod, au collège royal de Marseille.

Depuis son arrivée en octobre 1840 le proviseur Montgaillard s'était efforcé de reprendre en mains l'établissement et d'améliorer la discipline et l'atmosphère morale et religieuse. Il veut travailler en accord avec le clergé et entretient avec lui les relations les plus étroites. A la faveur de ces bonnes dispositions du proviseur les Jésuites vont tenter de "s'occuper de ce qui se passe au collège royal", un collège où s'inscrivent de plus en plus nombreux d'anciens élèves des petits séminaires et de Fribourg. "Un membre de la Compagnie se trouvant parent du proviseur de cet établissement ils ont profité de cette circonstance pour lier avec lui des relations suivies et étroites." On est parvenu "à capter sa confiance et à le convaincre qu'on voulait travailler sincèrement avec lui à la prospérité du collège, prospérité dont il aurait cependant tout le mérite." Pour atteindre ce but il fallait "d'abord opérer une réforme dans la direction de l'instruction religieuse ... il coulait de source qu'eux seuls pouvaient en être utilement chargés<sup>33</sup>".

Dans une lettre adressée le 5 mars au recteur le proviseur lui exposait que les élèves des classes supérieures du collège retiraient peu de profit des enseignements de l'aumônier et lui refusaient même leur confiance en confession. Le proviseur avait décidé d'"appeler quelques prêtres du dehors pour confesser les élèves de la grande cour et faire pendant le temps de Carême quelques instructions tous les élèves réunis." Le clergé de Marseille offrant peu de ressources le proviseur avait "jetté les yeux sur les prêtres de la Mission de France établis Marseille." Ce sont des hommes "éclairés et d'une haute vertu. Nos élèves ne peuvent recevoir d'eux que d'excellentes directives. Un d'eux est mon proche parent. Il prend un intérêt la direction de notre collège... il m'a offert ses services de la manière la plus franche et la plus désintéressée; il m'a souvent dit que ses collaborateurs et lui seraient toujours notre disposition; ils rempliront cette mission avec zèle, avec dévouement, et uniquement dans le but d'être utiles au collège, la prospérité duquel, j'en ai la conviction, ils portent un vif intérêt." Le proviseur ne cachait au recteur que "ces Messieurs appartiennent la congrégation des Jésuites."

Defougères en eut le souffle coupé. Il écrit aussitôt à Villemain: "vous ne vous douteriez jamais que sous votre ministère et dans mon académie les Jésuites ont été la veille de prendre pied dans un de nos établissements." Dès la réception de la lettre du proviseur le recteur se précipite Marseille. "J'ai fait comprendre

M. le Proviseur que l'enseignement religieux se trouvait compris comme tous les autres dans les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance du 16 juin 1828", article qui interdisait l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées. Le proviseur "insistait pour qu'ils fussent au moins admis confesser les élèves, mais il a fini par céder quand je lui eus démontré qu'il se trompait en supposant que la coopération de ces missionnaires serait ... favorable à l'établissement et accroîtrait sa prospérité ou sa bonne renommée." Sans doute "elle flatterait quelques passions et satisferait quelques personnes ardentes", mais elle serait loin de recueillir une approbation unanime et "serait vue de mauvais œil par la partie la plus éclairée de la population, par celle qui de tout temps a témoigné pour l'établissement le plus de confiance et de sympathie."

Devant la fermeté de l'attitude rectorale le proviseur renonça son projet. "Je l'ai quitté", écrit le

recteur, "un peu confus de sa simplicité<sup>34</sup>."

Ainsi l'évêque de Marseille trouvait partout sur sa route l'Uni-versité et son recteur. Les certificats d'études, l'établissement de l'abbé Guien, la manécanterie de la Cathédrale, l'enseignement religieux au collège royal de Marseille, c'en était trop. Il fallait se défendre en attaquant. Le recteur, d'ailleurs, s'attendait ce qu'il appelle des "représailles". Elles viennent sous la forme d'une attaque vigoureuse contre le collège royal de Marseille.

Le clergé était quelque peu gêné dans son offensive car il ne voulait pas que le proviseur, si bien disposé à son égard, soit impliqué dans le conflit. Il fallait s'en prendre au collège, sans que soit atteint le proviseur. Ce sont donc des enseignants qui vont servir de cible. "Je savais depuis longtemps qu'on y travaillait" écrit le recteur. Lors de son séjour Marseille en mars Defougères avait "recommandé la plus grande circonspection aux professeurs d'histoire et de philosophie dont j'avais appris que les leçons étaient l'objet d'investigations spéciales." En particulier les cours du professeur de philosophie, Lafaist, étaient minutieusement épluchés "par deux élèves, l'un venu de Fribourg et l'autre sorti du petit séminaire, qui se sont donnés ou qui ont accepté dans sa classe le rôle d'observateur". Defougères voit Lafaist qui se déclare bien "décidé éviter tout ce qui pourrait fournir sujet ou prétexte aux critiques des religieux scrutateurs de son enseignement<sup>35</sup>."

Pourtant le 29 avril 1842 la *Gazette du Midi* journal des légi-timistes marseillais publiait un important article anonyme "De l'enseignement philosophique au collège de Marseille" qui apportait des preuves irréfutables de "la tendance irréligieuse de l'enseignement universitaire et surtout des cours de philosophie." L'auteur de l'article affirmait que l'enseignement du professeur l'avait "mis plus d'une fois aux prises" avec "ceux de ses élèves qui croient en Dieu avant de croire la parole du maître." "Ce déplorable antagonisme a fait même assez de bruit en dehors des murs du collège pour qu'un conseiller municipal ait été sur le point de se rendre l'interprète de plusieurs pères de famille." De façon plus précise l'auteur de l'article reprochait Lafaist d'avoir dit que "la philosophie est la science par excellence elle qui les comprend toutes, qui les domine toutes, qui les contrôle toutes", que "la religion étant devenue impuissante à régler les mœurs et les croyances de la société, il faut donc que la philosophie vienne à son tour exercer au nom de la raison et du libre examen un empire qui échappe à l'autorité et à la foi." On accusait enfin le professeur "d'avoir jeté en pâture à la risée de ses élèves le grand nom de l'Homme chrétien dans le trait suivant = il a écrit les phrases les plus poétiques sur le catholicisme, eh bien qui pourrait me citer son confesseur? quant à moi j'ai fait de vains efforts pour le connaître<sup>36</sup>." L'auteur de l'article dégageait dans cette affaire la responsabilité du proviseur qui "animé des meilleures intentions n'est armé à l'égard des professeurs que d'une autorité insuffisante."

L'attaque de la *Gazette* déclencha une polémique de presse. Les élèves de philosophie se jettèrent dans la mêlée. Dans le numéro daté du dimanche 1<sup>o</sup> lundi 2 mai, la *Gazette du Midi* publiait une lettre qu'avaient adressée à la rédaction du journal 29 élèves externes de la classe. Ils affirmaient que les cours de leur professeur étaient "aussi religieux que savants", ils repoussaient "comme n'ayant jamais été prononcées" les paroles sur l'impuissance de la religion. "C'est sur quelques paroles qui ont subi de bien grandes modifications en passant de bouche en bouche que s'appuie votre jugement... Quant à l'historiette du confesseur de M. de Chateaubriand c'est bien une historiette en effet." Le journal, après avoir donné le texte de la lettre, déplorait que Lafaist au lieu de s'expliquer lui-même, ait "mieux aimé nous faire répondre par un certificat d'écolier réparé, mis en circulation et signé "sous ses yeux mêmes, au milieu de sa classe" et le journal déniait toute valeur à une pièce ainsi rédigée sous la "contrainte morale qu'explique assez la perspective des examens et surtout de ce terrible baccalauréat, porte obligée de tant de carrières." Le journal maintenait toutes ses critiques antérieures à l'égard du professeur, demandait à Lafaist de répondre lui-même, de dire s'il avait, oui ou non, prononcé une nouvelle phrase incriminée: "la philosophie est antérieure au christianisme; elle lui survivra."

Le 3 mai le journal le *Sud* publiait une deuxième lettre relative à l'incident; c'était une seconde refutation des attaques lancées contre l'enseignement de Lafaist; elle émanait cette fois des élèves internes

de l'établissement. Le 4 mai la *Gazette du Midi* déplorait cette intervention des internes et déclarait qu'elle ne pouvait avoir eu lieu "sans l'assentiment de M. le proviseur", que l'on mettait en cause pour la première fois.

Devant cette polémique prolongée le recteur prescrit une enquête qu'il confie à l'inspecteur d'académie Dupuy-Montbrun. Celui-ci et le proviseur examinent "avec la plus scrupuleuse attention" le cours de philosophie de Lafaist et les notes prises par les élèves. Le recteur informe le ministre de leurs conclusions. Il pense que le responsable des articles et un certain abbé Tenougy, naguère professeur au petit séminaire, présentement vicaire de paroisse de Marseille. Cet abbé est l'auteur d'un "Discours sur l'enseignement universitaire" où il dénonçait à la fois "le monopole tyrannique" de l'institution et sa "direction immorale et antisociale." Les attaques contre Lafaist sont dues surtout à une rédaction inexacte de ses cours. "J'ai dit, et je crois, expliquait le professeur, que de notre temps la foi étant malheureusement affaiblie dans bien des âmes, c'est le moment pour la philosophie de venir non pas à son tour, mais à son secours, c'est à dire au secours de la religion dont elle est l'auxiliaire." Ainsi c'est le simple changement d'un mot qui "a fait d'une proposition très vraie et très raisonnable une prédiction contraire à la perpétuité du christianisme." Seule était exacte l'anecdote sur Chateaubriand. Le recteur trouve les paroles de Lafaist sur ce point "irréfléchies, imprudentes ... à l'époque où nous vivons l'incrédulité et l'indifférence ont-elles besoin qu'on leur fournisse le moyen de s'autoriser de pareils exemples?" Le recteur invite Lafaist à être plus circonspect "à l'avenir". "Le bon esprit qui l'anime me garantit qu'il ne manquera jamais aux sages résolutions que son repentir a du lui inspirer"<sup>37</sup>."

L'affaire s'apaisa, en particulier par l'entremise du proviseur, qui eut une entrevue avec la rédaction de la *Gazette du Midi*. Il affirme qu'il était complètement étranger, ainsi que le professeur de philosophie, à la publication des deux lettres d'élèves. "La première n'a été, assure-t-il, concertée qu'entre les élèves externes; la seconde n'a pu avoir lieu qu'à la faveur de la sortie du 1<sup>er</sup> mai." D'autre part le proviseur, dont personne ne suspectait les sentiments religieux, affirma "sur l'honneur" qu'après avoir soigneusement examiné les travaux écrits des élèves, il "n'y avait trouvé la trace d'aucun principe reprehensible"; il assura "qu'en son âme et conscience les cours et les entretiens classiques de M. Lafaist lui paraissaient également l'abri de tout reproche et que, pour le sincèrement dévoué la religion, il n'aurait jamais souffert des paroles comme celles qui ont été rapportées dans notre journal." La rédaction de la *Gazette du Midi*, sans toutefois se rétracter, mit un point final à l'incident en faisant des vœux pour le collègue. "Puisse maintenant la surveillance de M. le Proviseur obtenir l'heureux succès que méritent ses intentions"<sup>38</sup>." Le proviseur donna sans doute au clergé de Marseille des gages plus tangibles de sa bonne volonté puisque le recteur mentionnait quelques mois plus tard dans un rapport au ministre qu'il avait laissé s'organiser "secrètement" dans l'établissement une congrégation qui eut des chefs, des pratiques particulières et probablement des indulgences<sup>39</sup>.

Pourtant l'évêque de Marseille et son clergé ne désarment pas. Ils manifestent pratiquement leur hostilité l'égard de l'Université, de ses écoles et de son recteur lors de la distribution des prix au Collège Royal, le 31 août 1842.

A cette cérémonie, que préside le recteur Defougères toutes les autorités civiles et militaires de Marseille étaient présentes, sauf le clergé. Non seulement l'évêque s'était dispensé de venir, comme de coutume, mais l'aumônier lui-même partit pour Rome la veille même de la distribution. Le recteur le rencontre le 30 août lorsqu'il vient prendre congé du proviseur.

Je fis tout ce qui dépendait de moi pour l'engager à différer de deux jours. Je lui représentais qu'il n'avait ni congé, ni autorisation, que la distribution des prix était la plus grande solennité de l'année classique, la seule où le corps des professeurs se produisit en public et qu'il importait que le représentant spécial de l'enseignement religieux y fut son poste pour témoigner par sa présence et son concours de tout le prix que l'Université attache cette importante partie de l'éducation.

L'aumônier répondit "qu'il avait prévenu l'évêque, et qu'il croyait cela suffisant, qu'il était habituellement fort exact à ses devoirs, et qu'on pouvait bien l'excuser d'avoir disposé d'un seul jour, qu'au surplus il ne le ferait plus. Sur ce il me salua et partit"<sup>40</sup>."

\* \* \*

Pendant ces incidents du Collège royal l'affaire de la manécanterie se poursuivait. Le ministre, saisi par le recteur de la fin de non-recevoir du 22 avril, avait prescrit le 13 mai à Defougères d'intervenir avec fermeté et de "veiller ce que le nombre des élèves ... soit restreint au besoin des cérémonies religieuses dans la cathédrale de la ville et ne présente pas le caractère d'un pensionnat où sont reçus des élèves payant qui font un cours d'études ordinaires." A cette époque Mgr de Mazenod était parti pour l'Italie; le recteur attend son retour et dans une lettre du 19 juillet invite nouveau le prélat transformer sa manécanterie en institution ou en pension. "En l'état des choses je ne peux Monseigneur, qu'insister de nouveau en l'exécution des ordres que j'ai reçus pour que vous vous conformiez aux règlements que j'ai eu l'honneur de vous faire connaître... En vous y soumettant volontairement même au prix de quelques légères contrariétés, vous donnerez, Monseigneur, un exemple digne de vous et me comblerez personnellement de satisfaction et de joie en faisant cesser un sujet de pénibles discussions<sup>41</sup>." Mgr de Mazenod ne répondit pas. Le 6 septembre le recteur reprend la plume. "Plus d'un mois et demi s'étant écoulé sans que vous m'avez fait l'honneur de me répondre je prends la liberté de venir rappeler cette affaire votre souvenir. Son Excellence me presse de lui faire connaître votre résolution définitive et désire terminer cette affaire avant l'ouverture de la nouvelle année classique". L'évêque qui n'entend pas céder des instructions d'un recteur s'adresse directement au ministre de l'instruction publique. Il se contente "d'annoncer" Defougères "qu'il vous avait adressé directement des observations qui lui paraissaient de nature amener une décision favorable et qu'il se ferait un devoir de m'informer de la résolution laquelle il se serait arrêté lorsque cette décision ou toute autre lui serait parvenue". Le recteur, bien loin de manifester une quelconque irritation devant l'attitude quelque peu désinvolte sinon méprisante du prélat à son égard, se félicitait au contraire de l'établissement des rapports directs entre Mgr de Mazenod et le ministre. Je me trouve par là exonéré d'une négociation délicate et difficile. J'attendrai donc pour m'occuper de cette affaire que vous me donniez de nouveaux ordres à cet égard."

Pourtant le recteur ne perdit pas de vue l'affaire de la manécanterie. L'évêque de Marseille avait demandé pour sa maîtrise une subvention au Conseil Général des Bouches du Rhône dont Defougères était un membre influent. Le conseil, par délibération du 17 septembre, accordait à la maîtrise de Marseille une subvention de 3.000 francs, mais le préfet, avant d'ordonner le paiement était "invité à s'assurer si les lois et règlements concernant les maîtres sont observés dans ledit établissement, et notamment si l'on s'y renferme dans les conditions auxquelles est attachée l'exemption du régime universitaire<sup>44</sup>."

A la même session de septembre 1842, le recteur s'opposait sur un autre point aux vues de l'évêque. Le conseil d'arrondissement de Marseille sollicitait du Conseil Général "l'expression d'un vœu en faveur de la liberté de l'enseignement." Le Conseil Général soumit le vœu à l'étude de sa Commission des objets divers dont le rapporteur était précisément Defougères. La Commission, considérant que "si les droits du père de famille méritent les plus grands égards, ceux de l'État et de l'instruction publique ne sont pas moins respectables", que "le moindre défaut de prudence et de précaution pourrait... favoriser le retour des abus auxquels le précédent gouvernement s'était vu lui-même forcé de mettre un terme par les ordonnances du 16 juin 1828", qu'il est plus convenable de s'en rapporter au gouvernement "que de l'entraver par des réclamations intempestives", proposait au Conseil Général de ne pas donner suite au vœu du Conseil d'arrondissement. Le Conseil Général adopte les propositions de sa commission<sup>45</sup>

Trois mois plus tard, le 11 décembre 1842, avait lieu le renouvellement triennaire du Conseil Général et Defougères figurait parmi les sortants. Il avait déployé une telle activité depuis 9 ans qu'il représentait le canton de Berre que sa réélection paraissait assurée. Il fut pourtant battu au scrutin de ballottage par un Marseillais Emeric Patry qui obtint neuf voix de plus que lui. Le *Mémorial d'Aix* déplora cette "injustice" et se demandait si le vote n'avait point été "dicté par de mesquins intérêts de

coterie ou par de ténébreuses intrigues<sup>46</sup>." Gageons que l'évêque de Marseille, s'il n'est pas prouvé qu'il ait contribué directement à l'échec du recteur vit certainement sans regrets cette défaite électorale de son adversaire.

Au même moment le ministre, saisi directement par Mgr de Mazenod, de l'affaire de sa maîtrise, demandait au recteur un rapport détaillé sur la manécanterie de Marseille. Le recteur confie l'enquête à un inspecteur primaire "dont un oncle est commissaire de police" et un instituteur communal, Gaudet, dont l'école était voisine de la maîtrise. Le 30 décembre le recteur informait le ministre que le nombre de 30 élèves indiqué précédemment avait été dépassé à la rentrée, qu'il s'était élevé jusqu'à 40, et était en ce moment de 35, 21 externes et 14 pensionnaires: "Le nombre de ceux qui sont employés au service du culte comme enfants de chœur est de 8 seulement. Les autres sont bien aussi admis dans la maison à titre d'enfants de chœur, mais ils n'en ont que le costume sans en remplir les fonctions. J'ignore si on les fait figurer dans les processions comme psalmistes ou thuriféraires, mais leur concours serait superflu dans le chœur, à moins qu'on y entretint un orchestre monstre, ce qui n'est pas." D'ailleurs 8 enfants ne paient annuellement que 150F; pour les autres la pension est de 500F, ce qui prouve "que les uns rendent des services qu'on ne demande pas aux autres." L'enseignement, selon Gaudet, est "le même que dans les petits séminaires", mais ne dépasse pas la 3ème<sup>47</sup>.

Saisi de ces informations le ministre adressait aussitôt à Mgr de Mazenod une "invitation pressante" pour qu'il ait à "régulariser sa manécanterie." L'évêque n'obéit pas immédiatement, mais ne voulant pas courir le risque d'une désobéissance directe au ministre, redoutant aussi les conséquences financières d'un refus, il se décidait se soumettre en avril. Le recteur écrit le 21 avril au ministre qu'il "a congédié depuis le 6 de ce mois une vingtaine d'élèves de sa prétendue maîtrise, en ayant soin toutefois de les placer soit au petit séminaire soit dans d'autres établissements soumis A, l'influence cléricales." Ainsi l'Université l'avait emporté, mais le recteur était sans illusion. "Je ne doute pas que ce prélat qui mis ses desseins avec le zèle le plus infatigable et le plus persévérant ne trouve facilement un moyen d'éluder votre décision."

C'est dans ces conditions que va bientôt s'engager l'affaire de la Ciotat, point culminant de la crise entre l'évêque et le recteur d'Aix.

\* \* \*

La Ciotat, "jolie petite ville avec port de mer, à peu près à moitié chemin de Marseille Toulon" était peuplée alors de 6.000 habitants. Elle offrait de réelles ressources pour l'installation d'un établissement d'instruction "à cause de l'aisance de sa population, de l'étendue de son territoire et de l'éloignement de toute concurrence dans tout le vaste périmètre compris entre Aix, Marseille et Toulon." Ce périmètre renfermait "indépendamment d'un grand nombre de riches villages, plusieurs villes telles qu'Aubagnes, Casses, Roquevaire, Cuges, Bandol, Ollioules, le Castellet dont chacune peut fournir un bon contingent d'élèves." Par ailleurs le prix des denrées la Ciotat est moins élevé qu'à Marseille, Aix et Toulon. "Le prix de pension pourra y être beaucoup plus modiques." Enfin il n'y avait la Ciotat que deux maîtres de pension sans grand rayonnement, qui se limitaient aux classes les plus basses.

L'évêque de Marseille tenant compte de tous ces éléments favorables envisage de former la Ciotat une grande institution régulièrement constituée et organisée qui pourrait accueillir, outre les enfants de la région, ceux qui viendraient de Fribourg et des petits séminaires locaux pour y achever leur scolarité.

Dès le mois de décembre 1842 le recteur subodore qu'il se pré-pare **quelque chose A la Ciotat.** "Tout récemment, dit-il au ministre, j'ai été obligé d'écrire à M. le maire de la Ciotat pour l'inviter à

dissoudre par les moyens de persuasion une réunion clandestine de 13 ou 14 enfants qui s'était formée chez M. l'abbé Donde" et avait sans doute pour but de préparer les jeunes élèves du futur établissement<sup>50</sup>. Au début de 1843 la situation se précise. L'évêque de Marseille acquiert en janvier, pour 25.000 francs, un ancien couvent de Minimes, entouré de vastes jardins où il entreprend aussitôt de "très importantes réparations." L'ensemble constitue un local "très convenable et supérieur sur une foule de rapports la plupart de ceux oit sont établis les collèges communaux." Les deux maîtres de pension s'effacent le premier Allègre un homme âgé ferme son établissement "aussitôt qu'il eût connaissance des projets de Mgr de Mazenod et vend son local au vicaire de la paroisse; l'autre Ronbaud loue son local la ville qui y installe son école primaire et sollicite un emploi dans un collège communal. Le recteur voit Ronbaud, tente de le détourner de son projet et l'incite rester la Ciotat. Il lui fait observer "qu'avant de fuir devant une concurrence qui n'existe pas encore il conviendrait d'éprouver au moins si elle sera aussi fatale qu'il le redoute<sup>51</sup>." Ronbaud qui a déjà remis son local et annoncé sa résolution aux parents persévère dans son intention. Le voie était libre devant l'initiative de Mgr de Mazenod.

C'est dans ces conditions que le recteur recevait en août 1843 la demande officielle d'ouverture de l'établissement. Elle était présentée par l'abbé Spitalier, un ecclésiastique de 30 ans qui avait "fait avec distinction ses études au Collège royal de Marseille"; il en était sorti bachelier es-lettres en 1831, avait ensuite poursuivi des études juridiques Aix; licencié en droit en 1834, il entre au grand séminaire et est ordonné prêtre en 1837. Il s'oriente vers l'enseignement, devient professeur de seconde, puis de rhétorique au petit séminaire de Marseille. L'abbé Spitalier avait les diplômes requis pour être admis dans l'Université. Il joignait sa demande la déclaration de n'appartenir aucune congrégation non autorisée. Le local qu'il avait loué l'évêque, et dont il fournissait le plan, présentait toutes les garanties. Le conseil municipal de la Ciotat dans une délibération jointe au dossier avait émis un vœu favorable à la demande de l'abbé Spitalier. Le dossier était complet et régulier. Rien ne semblait pouvoir arrêter l'ouverture. L'abbé Spitalier donne déjà au recteur pour approbation le prospectus de sa maison qui prendra le nom de "Maison du Sacré Cour".

\* \* \*

Or le recteur, en transmettant la demande au ministre de l'Instruction Publique et au Conseil Royal dont dépendait la décision donna un avis nettement défavorable. "L'institution, écrivait-il, ne sera pas dirigée par l'abbé Spitalier, mais par l'évêque de Marseille. C'est lui qui en a pris l'initiative, qui a acheté le local, financé les réparations. Le bail de location n'est qu'une "simulation". D'ailleurs l'abbé Spitalier lui-même "entrant dans des détails par suite de mes interpellations m'a avoué franchement qu'il ne devait jouir à la Ciotat que d'une traitement fixe et que tous les profits et pertes de l'établissement devaient rester pour compte de la caisse du diocèse." Au surplus on lisait dans le prospectus: "Monseigneur l'évêque ayant choisi lui-même le directeur du nouvel établissement et ses collaborateurs, il n'est point nécessaire d'entrer dans de longs détails pour montrer quel sera l'esprit de la maison." "Ainsi c'est Mot de Mazenod qui sera le véritable maître de pension ou plutôt, car son zèle est trop ardent pour s'arrêter là, le grand maître de la petite université catholique (et sans doute romaine beaucoup plus que gallicane) dont il pose aujourd'hui les fondements." Le recteur estimait alors qu'envisagé sous ce point de vue qui est le véritable la question s'agrandit. Il ne s'agit plus d'une simple autorisation qui ne présentait aucune difficulté. Il s'agit de fixer avec fermeté les limites et les règles de la participation du clergé à l'enseignement public<sup>52</sup>." Dans une seconde lettre datée du 31 août, il revenait sur cette "affaire si délicate avec un prélat si remuant qui ne cherche qu'à faire éclat<sup>53</sup>."

La demande d'ouverture fut "examinée très attentivement au Conseil Royal" et il se rallia finalement à l'opinion du recteur. Le ministre lui écrivait le 11 octobre: "Dans l'état de l'affaire il n'a pas paru au Conseil que cette demande pût être accueillie; de son aveu même M. l'abbé Spitalier,

choisi par Mgr l'évêque de Marseille ne jouirait à la Ciotat que d'un traitement fixe... il est évident qu'il n'y aurait de véritable propriétaire du pensionnat que Mgr l'Évêque, placé en dehors de la juridiction universitaire et auquel on ne peut reconnaître les droits... d'organiser un établissement d'instruction publique et d'en choisir et diriger le chef<sup>54</sup>." Le ministre écrivait aussi à l'évêque de Marseille et lui faisait "connaître que M. l'abbé Spitalier n'étant pas le véritable fondateur de l'établissement projeté, n'ayant pas choisi ses collaborateurs, et tenant son titre de l'autorité diocésaine au compte de laquelle le pensionnat devait être administré, ne serait pas un maître de pension sérieusement responsable aux yeux de l'Université et qu'en conséquence aucune suite ne pouvait être donnée à la demande<sup>55</sup>."

Dans le même temps le recteur Defougères bien décidé à s'opposer avec fermeté à tous les "empiètements ecclésiastiques" faisait échouer plusieurs initiatives locales favorables au clergé.

Il s'opposait en septembre 1843 devant le Conseil académique à une demande du proviseur Montgaillard qui proposait au ministre que le "service de l'infirmerie du Collège royal fut confié à des religieuses. Le Conseil académique, considérant qu'il y aurait "embarras, entraves et dangers" à l'installation d'une communauté de femmes dans un collège de garçons, "communauté dont les membres ne pourraient être choisis par M. le Proviseur", donnait un avis défavorable à la proposition; le ministre décidait que l'état des choses actuel serait maintenu<sup>56</sup>.

Le recteur donnait aussi un avis défavorable à une demande de reconnaissance légale de la Congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. La Congrégation qui avait été fondée par Mgr de Mazenod avait ouvert des écoles primaires de filles dans le diocèse. Au début les écoles s'étaient constituées régulièrement, avec des maîtresses pourvues du brevet de capacité exigé pour l'enseignement primaire. Puis assez rapidement des irrégularités s'étaient introduites dans les écoles, l'inspecteur primaire écrivait au recteur à ce sujet: "Ces dames ne possèdent qu'une trentaine de brevets pour un très grand nombre d'écoles qu'elles ont prises sous leur direction. Elles envoient d'abord une institutrice brevetée dans une commune et lorsque l'académie l'a dûment autorisée elles la retirent sous prétexte de maladie et son absence dure quelquefois indéfiniment. C'est ce qui est arrivé à Trets, à Allenis, à St Audiol, à Tarascon, etc..." Récemment même, pour deux établissements fondés à Marseille dans l'ancien local des Capucines et rue Paradis aucune démarche n'avait été faite auprès des autorités préposées à la surveillance de l'enseignement primaire. La reconnaissance légale de la congrégation, qui dispenserait les sœurs de l'obligation du brevet de capacité "ne ferait qu'accroître son indépendance, rendre inutiles les ménagements dont elle croit encore user aujourd'hui et aggraver les inconvénients signalés." Le recteur ajoutait que cette reconnaissance inonderait bientôt les écoles primaires de filles d'un nombre indéterminé d'institutrices sans épreuves préalables", qui seraient "d'une ignorance extrême", cela "au moment où nous maintenons malgré toutes les réclamations la sévérité de nos examens." Comme dans l'affaire de la Ciotat le recteur se plaçait sur le plan élevé de la politique générale et posait nettement au ministre l'alternative: "ou l'on veut abandonner entièrement l'éducation des filles au clergé pour qu'il ait un jour moins de peine à usurper celle des garçons... ou l'on veut, comme l'indiquent tous les actes du gouvernement et spécialement la création des écoles normales d'institutrices que l'Etat conserve une part d'influence dans cette éducation<sup>57</sup>."

Précisément le recteur présentait à la session du Conseil Général de septembre 1843 un plan de création d'une École normale de filles dans le département des Bouches du Rhône. La majorité de l'Assemblée se ralliait à la proposition qu'avait soutenue le Préfet et inscrivait à son budget la somme de 8.660F pour la création de l'École<sup>58</sup>. Par contre le Conseil Général repoussait, comme en 1842, un vœu du Conseil d'arrondissement de Marseille en faveur de la liberté de l'enseignement et s'en rapportait sur ce point "A la sagesse du gouvernement<sup>59</sup>." La défaite électorale de Defougères et son élimination du Conseil n'avait pas modifié les dispositions de l'Assemblée.



Ainsi de tous côtés, l'automne 1843, l'administration universitaire et son recteur s'opposaient avec fermeté aux projets scolaires de l'évêque de Marseille et marquaient des points.

\* \* \*

Mgr de Mazenod est ulcéré. Il ne peut laisser sans réponse ces "agressions" universitaires et se prépare une vigoureuse contre-attaque. Le ministre lui-même la prévoyait et pensait qu'elle porterait nouveau sur le Collège royal. Il écrivait au recteur: "Je désire qu'au point de vue religieux votre vigilance se fixe d'une manière spéciale sur ce grand établissement dont il importe que l'enseignement ne donne lieu aucune plainte." Le recteur lui répondit qu'il avait pris les devants. "J'avais prévu les dangers que les justes obstacles opposés l'institution de la Ciotat allaient faire naître pour le Collège royal"; il avait dès la rentrée "recommandé de la manière la plus expresse aux professeurs de cet établissement, et particulièrement ceux de philosophie et d'histoire, ...de s'observer assez pour ne laisser échapper aucune phrase équivoque, aucun mot qui la malveillance même pût donner une interprétation fâcheuse<sup>60</sup>."

En fait il y eut peu d'incidences sur le collège royal de Marseille. On eut bien une petite critique dans la *Gazette du Midi* de certains livres d'histoire employés au collège, *l'Abrégé d'histoire sainte* de Madame de Saint-Ouen, le précis d'histoire ancienne et d'histoire de France de Cayx et Poirson, l'histoire du Moyen Âge de Desmichels, le précis d'histoire moderne de Michelet. Mais l'attaque se borne cet article sans importance. La prudence des professeurs, et plus encore la personnalité du proviseur protégeaient l'établissement contre les attaques du clergé. Le recteur lui-même qui n'approuvait pas la conduite du proviseur reconnaît qu'elle a des avantages. Le proviseur est "tout à fait suivant le coeur de l'évêque ...les rapports d'intimité qu'il entretient avec le prélat concourent à neutraliser le mauvais vouloir des ennemis du collège et à empêcher les attaques trop directes contre cet établissement<sup>61</sup>."

A défaut d'attaque contre le principal établissement universitaire de son diocèse, l'évêque manifeste surtout sa rancœur par les lettres personnelles qu'il adresse au ministre de l'Instruction publique puis au roi lui-même.

Il exposait au ministre que l'Université se trompait dans l'interprétation de l'initiative de l'abbé Spitalier. "On a voulu le faire considérer comme une sorte de prête-nom qui couvrirait une entreprise que des rapports peu bienveillants auront représentés je ne sais sous quelles couleurs défavorables." Il admettait qu'il avait personnellement fourni des fonds puis ajoutait: "les hommes qui embrassent cette profession ne sont pas généralement pourvus de ressources considérables surtout au début de leur carrière". Mais Spitalier sera bien le directeur réel. Au reste le prospectus, qui a été soumis à l'Université "ne m'a pas même été communiqué<sup>62</sup>."

Au Roi Mgr de Mazenod dénonçait l'action subversive de l'Université et de ses agents, le ministre et plus encore le recteur d'Aix. "Il fut un temps où la conscription moissonnait tous les ans la fleur de la jeunesse française. Aujourd'hui on s'empare de cette jeunesse dans un âge plus tendre, on ne la rend à la famille et à la société qu'après l'avoir imbue de doutes impies pour tuer en elle jusqu'au dernier reste de foi." Il évoquait alors l'affaire de la Ciotat. Un prêtre de mérite "s'est présenté, fort de ses titres personnels, de la confiance et du vœu le plus ardent des familles, ainsi que d'une adhésion solennelle que le conseil municipal lui a donné à l'unanimité." "Il allait recevoir son diplôme de maître de pension quand M. le Recteur de l'Académie d'Aix, toujours attentif à susciter des difficultés à l'Église, et à moi en particulier, signale le pétitionnaire comme coupable d'avoir été choisi par son évêque pour diriger le futur établissement au compte du diocèse; aussitôt le diplôme sollicité, et déjà signé, est refusé par le motif avoué qu'on ne voulait pas que les évêques eussent directement ni indirectement aucun pouvoir sur les maisons d'éducation." Il en appelait au Roi "du refus incompréhensible dont je me plains et qui atteint à la fois le Pasteur et ses ouailles<sup>83</sup>." Le Roi transmet la lettre du Prélat au ministre de la Justice et des Cultes qui l'adressa à Villemain. Le ministre de l'Instruction Publique soutint son recteur. "La violence même avec laquelle la plainte est

exprimée prouve combien il serait difficile d'exercer une action régulière sur des établissements qui n'étant pas des écoles ecclésiastiques et placées dans une position exceptionnelle, n'en seraient pas moins sous la direction immédiate et dans la propriété d'un évêque<sup>64</sup>."

Malgré cette prise de position très ferme du ministre de l'instruction publique le ministre de la Justice et des Cultes s'efforça d'apaiser l'évêque. Il lui écrivait le 8 novembre que le Roi était "sincèrement affligé des discussions si vives qui se sont élevées au sujet de l'enseignement public en France", qu'il "appliquera tous ses efforts à prévenir de déplorables luttes et de fâcheux débats." Le ministre informait le prélat qu'il s'était entretenu de l'affaire de la Ciotat avec son collègue de l'Instruction Publique, que celui-ci lui avait "fait connaître que cette affaire n'avait pas été perdue de vue dans son département et qu'il y donnait tous ses soins<sup>65</sup>." On laissait donc espérer à Mgr de Mazenod qu'il pouvait s'attendre à une décision plus favorable. Le 13 novembre le prélat remerciait son ministre: "J'espère qu'il y aura moyen d'obtenir par votre médiation bienveillante la solution que je sollicite dans un intérêt que vous appréciez<sup>66</sup>."

Pourtant, quelques jours plus tard, le 17 novembre, le ministre de l'instruction publique suggérait au recteur et au préfet de "faire des démarches" pour essayer d'établir à la Ciotat un collège communal<sup>67</sup>. Une telle création rendait inutile l'ouverture de l'institution prévue par l'évêque. Ainsi pendant qu'un ministre prêchait l'apaisement un autre ministre poussait à des initiatives de combat. On n'était pas près d'une entente!

Dans l'hiver 1843-1844 l'affaire de la Ciotat passionne l'opinion locale. Le maire et le conseil municipal de la ville sont saisis par le préfet de la proposition ministérielle d'ouvrir un collège communal. Le maire, favorable aux projets de l'évêque, faisait valoir que les revenus de la localité ne pouvaient suffire aux dépenses d'un collège, mais afin d'éviter toutes difficultés avec les autorités supérieures il proposait qu'une commission du conseil municipal soit "chargée de rechercher les moyens d'accroître les revenus de la ville", et qu'alors on ne manquerait pas d'utiliser les "bons offices" du recteur pour la création du collège. De-fougères de son côté s'efforçait d'acquérir par mes amis quelque influence dans la commission dont il s'agit pour donner ses délibérations et propositions une direction favorable vos vues." Le docteur Guibert, conseiller municipal, sera le correspondant et le porte-parole du recteur qui lui expose dans plusieurs lettres ce que seraient les charges de la commune si elle acceptait d'ouvrir un collège communal.

Pendant le Conseil municipal, par une délibération du 12 mai 1844, décida d'allouer 3.000 francs pour l'enseignement secondaire de la commune. Cette somme était nettement insuffisante pour la fondation d'un collège; le conseil s'orientait donc plutôt vers la subvention du pensionnat privé. Le recteur reprend alors ses démarches, se rend nouveau la Ciotat avec les inspecteurs généraux Gaillard et Pictet, visite les membres du Conseil municipal "qui sont animés de dispositions bienveillantes pour l'Université" et ne désespère pas d'obtenir avec leur concours le vote d'une allocation plus élevée qui serait appliquée la création du collège. Pendant ce temps une pétition circulait en faveur du pensionnat privé et l'évêque cherchait un nouveau candidat la direction. Son choix se portait sur un certain abbé Brun, maître de pension

Castellane qui sollicitait de l'administration universitaire l'autorisation de transférer son établissement la Ciotat.

Dans l'intervalle Villemain avait répondu au rapport du recteur relatif aux conditions irrégulières dans lesquelles vivaient de nombreuses écoles primaires tenues par les sœurs. Il lui écrivait le 21 février 1844 qu'il était "indispensable aujourd'hui d'assurer pour toutes les écoles sans exception tenues par des institutrices laïques ou des religieuses l'exécution pleine et entière des Or-donnances qui ont créé les inspecteurs spéciaux de l'instruction primaire." Dans les mois qui suivent plusieurs congrégations d'Aix, Digne, Manosque acceptent les visites des inspecteurs primaires mandatés par le recteur; par contre ceux-

ci rencontrent Marseille "une résistance et une obstination invincibles." On pouvait donc s'attendre de nouveaux conflits avec Mgr de Mazenod dans l'enseignement primaire cette fois.

C'est la fin de cet hiver chargé, en février 1844, que le ministre de l'Instruction Publique déposait son second projet de loi sur la liberté d'enseignement. Il supprimait l'autorisation préalable et la rétribution universitaire, il respectait le statut particulier des petits séminaires mais réglementait de façon stricte la possibilité pour leurs élèves de se présenter au baccalauréat; enfin il maintenait pour les enseignants la déclaration de ne pas appartenir à une congrégation non autorisée. Defougères accueille le projet avec enthousiasme et adresse le 2 mars au ministre une lettre chaleureuse sur cette "loi de sincérité et de modération", "dans la tradition de nos anciens parlements gardiens vigilants des libertés religieuses", qui empêche "que l'esprit de contre réaction n'essaye de faire un grand changement dans l'éducation nationale<sup>69</sup>." Le même projet au contraire est vivement condamné par Mgr de Mazenod qui envoie le 16 mars une réclamation au Roi et aux Chambres que la *Gazette du Midi* publie dans un supplément spécial du 25 mars. La conscience des évêques "les oblige s'opposer par tous leurs moyens au projet dont l'effet serait de légaliser et d'aggraver même le mal contre lequel ils ont tous réclamé". Cette loi dite de liberté "n'offre que des entraves". Elle donne l'Université "tous les moyens de tracasser et de ruiner ses concurrents". Elle maintient l'incapacité d'enseigner pour les membres des associations religieuses non autorisées et le prélat dénonçait ce propos les "frayeurs comiques jouées avec succès pendant quinze ans au seul nom d'un ordre célèbre". "Si la jeunesse française continuait à être élevée par l'Université un jour viendrait, et ce jour ne serait pas très éloigné où la foi aurait presque entièrement péri en France<sup>70</sup>

Dans ce même mois de mars 1844 une vive effervescence s'empare de Marseille à l'occasion d'une visite de Berryer qui venait d'être brillamment réélu député et préside plusieurs manifestations et banquets de ses partisans. Des contre-manifestations s'organisent dans la ville et l'effervescence gagne le collège royal. Des élèves de philosophie figurent dans des attroupements des 14 et 15 mars où l'on promène le drapeau tricolore et chante la Marseillaise. La *Gazette du Midi* s'en prend au professeur de philosophie et à une "dizaine de jeunes exaltés qu'il a entraînés dans son action." Les élèves font insérer dans les journaux de Marseille une lettre rectificative. "Les jeunes exaltés étaient au nombre de 23... sur 44 élèves que compte la classe de philosophie 12 sont externes et... n'ont pu s'associer à nous que de cœur. Parmi les 32 externes 9 soit par principe soit à cause de la position de leurs familles sont restés étrangers à tout ce qui s'est passé. Notre professeur de philosophie n'a pas paru un seul instant au milieu de ses élèves<sup>71</sup>."

La prise de position de Mgr de Mazenod contre le projet Villemain déclenche le soir du 25 mars "un attroupement de 3 ou 400 personnes" qui "s'est porté devant la demeure du prélat et y a fait entendre les cris de = Vive l'Université, à bas les Jésuites<sup>72</sup>." La *Gazette du Midi* reprochera à l'administration de ne prendre aucune sanction contre les élèves qui dans ces manifestations de mars avaient cotoyé des émeutes et "provocateurs de bas étage". Le second projet Villemain, comme le premier, se perdit dans les sables de délibérations et de travaux de commissions.

\* \* s

Dans le courant de 1844 la situation locale, sans s'améliorer, ne s'aggrave pas entre les deux pouvoirs. Le recteur défend avec la même fermeté les positions de l'Université.

Frère Ambroise, de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, sollicitait l'autorisation d'ouvrir à Marseille un pensionnat primaire. Le recteur donne un avis défavorable, et uniquement pour des considérations politiques. La maison une fois ouverte "va se trouver placée sous l'influence et les auspices du frère Euloge, supérieur des frères des écoles chrétiennes de Marseille." Frère Ambroise, "au nom de qui l'autorisation est demandée n'est en réalité que son plastron. C'est un jeune homme doux et simple, façonné à l'obéissance, qui n'a presque pas l'air de se douter qu'il s'agit de lui dans cette affaire et qui, en présence de son chef, ne sait qu'écouter et se taire." Or Frère Euloge "a déjà gagné ses éperons dans la guerre déclarée à l'enseignement national." Il a notamment, dans une récente distribution des prix, fait "réciter à ses élèves un prologue où il soutenait à sa manière que les

corporations religieuses étaient seules capables de former la jeunesse à la vertu et que l'éducation donnée par les laïques ne pouvait conduire qu'au vice et au crime<sup>74</sup>."

Le recteur revient, dans sa correspondance avec le ministre, sur les résistances que rencontrent les inspecteurs primaires dans leur visite des écoles tenues par des sœurs. Celles-ci "non seulement refusent de se soumettre à l'inspection primaire mais encore tirent vanité de n'avoir ni brevet, ni lettre d'obédience, ni autorisation quelconque de l'autorité civile<sup>75</sup>." Le recteur demande à Paris des instructions précises. Avant d'engager le combat contre les sœurs et de "les citer devant le juge de paix aux fins d'obtenir la fermeture de leurs écoles" il a besoin de savoir "s'il y a lieu de laisser les choses en cet état ou de continuer à en poursuivre la réforme."

Sur un point cependant, l'affaire de la Ciotat, le recteur semble faire preuve d'une attitude plus conciliante puisqu'il donne un avis favorable à la demande présentée par l'abbé Brun, mais ses raisons, qui n'ont rien de pédagogique, ne manquent pas de saveur. Il pense en effet qu'il "est difficile qu'on puisse jamais faire de lui un concurrent pour nos établissements." Certes l'abbé est "remuant", mais "il manque essentiellement des qualités qui rendent les succès durables, une instruction solide, un caractère digne et ferme, ...l'esprit d'ordre et d'économie." L'établissement qu'il dirigeait Castellane manquait de prestige. "Je ne saurais donc croire qu'on eût compté sur lui pour fonder et mettre en valeur l'Université ecclésiastique que Monseigneur de Mazenod avait rêvée. Il serait plutôt fait pour en déguster jamais les pères de famille<sup>76</sup>." Ainsi le recteur se prononçait pour l'abbé Brun en raison même de sa médiocrité et de ses faibles chances de réussite!

Le recteur se montrait enfin de plus en plus hostile au proviseur du collège royal. Il se plaignait depuis longtemps d'une attitude qu'il jugeait trop favorable au clergé. Le recteur ayant présenté Montgaillard des observations ce sujet et l'ayant invité à changer de politique, le proviseur lui a notifié "sans ménagements ni détours, et dans les termes les plus catégoriques, que je n'avais dans le collège que la simple surveillance, que je n'avais pas le droit d'y donner des ordres, et que, si je m'avisais d'en donner, il saurait bien empêcher qu'on les exécutât<sup>77</sup>." Le recteur, furieux de cette indiscipline faisait échouer devant le Conseil académique plusieurs demandes de crédit du proviseur et sollicitait même du ministre le déplacement de Montgaillard.

\* \* \*

Après ces années de tension, il se produit par lassitude un certain apaisement. Aucun fait nouveau, aucun conflit d'importance ne marque l'année scolaire 1844-1845.

Certes le recteur veille au grain dans l'affaire de la Ciotat et poursuit le projet ministériel d'implanter dans la ville un collège communal. Le 21 décembre 1844 il informe le ministre que le Conseil municipal a dans sa dernière réunion pris la décision de principe d'ouvrir un collège communal. L'abbé Brun "qui depuis longtemps aspire une position universitaire m'a exprimé le désir d'y être employé et offert son pensionnat comme noyau du nouvel établissement" et Defougères suggérait au ministre, sans d'ailleurs être suivi, de n'accorder l'abbé qu'une simple tolérance la "faveur d'une autorisation provisoire du recteur." Saisi ensuite du prospectus rédigé par l'abbé Brun le recteur en rectifiait profondément les termes. "Vous n'avez point été appelé la Ciotat par le conseil municipal... le conseil a voté au contraire l'établissement d'un collège communal. Il y a aussi un peu trop d'hyperbole dans cette légion de pensionnat dont vous vous dites suivi. Toutes ces exagérations du prospectus produisent un effet contraire celui qu'on se promet. On en a tant abusé qu'il n'y a plus aujourd'hui que la simplicité, la vérité et la bonne foi qui plaisent au public et qui puissent mériter son suffrage et son attention. J'ajoute qu'elles conviennent bien mieux un homme de votre caractère que les tristes ressources du charlatanisme." L'abbé Brun corrigea son prospectus; le recteur l'approuva le 26 février 1845 et l'établissement de l'abbé Brun put s'ouvrir régulièrement.

Lorsque Defougères est informé par le préfet que le Conseil municipal de la Ciotat, par une délibération du 2 février 1845, avait voté une subvention de 1.800 francs l'établissement de l'abbé Brun, il

écrit aussitôt au préfet que l'allocation serait "un échec" pour le projet de création du collège communal. Le recteur juriste faisait observer au préfet que les fonds publics "ne doivent pas être affectés soutenir des entreprises particulières." Le projet de loi de 1844 "contenait une prohibition expresse absolue ce sujet." Il doit en être tenu compte et "la ville de la Ciotat doit être invitée réserver ses ressources pour faire face aux dépenses qu'entraînera l'établissement du collège communal<sup>79</sup>."

En ce qui concerne le Collège royal le recteur est heureux d'enregistrer la rentrée un nouvelle progression des effectifs. Les classes de rhétorique et de philosophie sont "superbes"; elles totalisent 115 élèves "dont un bon tiers sont des séminaires ou des collèges de Fribourg et de Chambéry." Par contre les relations avec le proviseur restent froides et, pour la distribution des prix de 1845, de Montgaillard, "sans m'avoir prévenu" et toujours fidèle sa politique de bonne entente avec le clergé, "a ajouté aux diverses facultés auxquelles des prix distincts sont attribués par les règlements l'instruction de la religion catholique<sup>80</sup>."

Enfin, le recteur revient en septembre 1845, c'est-à-dire à la veille de la rentrée scolaire sur "la résistance apportée à l'inspection primaire" par certaines congrégations de sœurs du diocèse de Marseille, en particulier "les dames de la retraite chrétienne sous la direction du Père Jérôme Magnan pour tous leurs pensionnats et écoles situés dans les départements des Bouches du Rhône et du Var." Leur mauvais exemple est contagieux et des congrégations qui s'étaient jusqu'ici soumises à l'inspection, en particulier à Digne, ont fait savoir à l'inspecteur qu'elles ne pourraient plus le recevoir. "C'est un désordre plein d'inconvénients et d'abus" et le recteur estime venu le moment d'engager le combat sur ce point. "Il serait digne d'un ministre aussi actif, aussi habile et aussi habitué à marcher résolument dans les voies du bien que vous" de chercher enfin à "mettre un terme" à ces abus<sup>81</sup>.

Ces termes flatteurs ne s'adressaient plus à Villemain qui avait démissionné pour raison de santé le 30 décembre 1844 mais à Salvandy nommé ministre de l'Instruction publique le 1<sup>er</sup> février 1845. C'est à Salvandy que Defougères devait en 1838 sa nomination comme recteur. C'est sous l'administration Salvandy qu'avait été prise la décision relative aux certificats d'études qui avait si fortement ébranlé les positions scolaires du clergé. Le recteur espérait sans doute obtenir l'appui complet du nouveau ministre dans la nouvelle offensive qu'il projetait pour la défense des prérogatives universitaires dans l'enseignement primaire féminin.

\* \* \*

En fait Salvandy allait être le ministre de l'apaisement<sup>82</sup>. Le gouvernement et son animateur Guizot, ainsi que le Roi, se lassent de plus en plus des conflits qui viennent d'opposer un peu partout l'Université au clergé et souhaitent "pacifier" les esprits dans ce domaine. Salvandy laisse sans réponse les incitations du recteur à l'action contre les écoles primaires tenues par des sœurs. Bientôt l'ordonnance du 7 décembre 1845 révélera les intentions du gouvernement. C'était le Conseil Royal de l'Instruction publique qui s'était fait depuis cinq ans le défenseur le plus ardent des pré-rogatives universitaires et se trouvait aussi, selon l'expression de Guizot, "en conflit direct, immédiat, presque personnel avec le corps religieux<sup>83</sup>." Salvandy, qui supportait impatiemment comme homme la tutelle du conseil et comme ministre l'orientation qu'il imprimait à la politique universitaire restreint les attributions et modifie la composition du Conseil par l'ordonnance du 7 décembre. On a voulu, comme le dira Thiers devant les députés "apaiser la querelle soulevée entre le clergé et l'Université<sup>84</sup>." Six mois plus tard les élections du 1<sup>er</sup> août 1846 sont nettement favorables à la liberté d'enseignement. En avril 1847, Salvandy présente un projet de loi sur la liberté d'enseignement plus favorable au clergé que les projets antérieurs. Mgr de Mazenod qui avait accueilli avec indignation les projets Villemain de 1841 et 1844 exprime sa relative satisfaction dans une lettre du 10 juin 1847 au ministre des Cultes. Certes plusieurs articles du nouveau projet seraient à modifier profondément, mais le prélat rend hommage aux bonnes intentions du ministre qui sont développées dans les principes de l'Exposé des Motifs. "Malheureusement M. le Ministre n'a pu en tirer toutes les conséquences des prémisses qu'il avait posées<sup>85</sup>."

Il était évident que les dispositions du gouvernement avaient changé. Le recteur aussi prend le virage. Certes il reste ferme sur un point, le contrôle de la régularité des certificats d'études, mais il abandonne les autres combats. Il cesse notamment d'évoquer dans sa correspondance la surveillance par l'inspection primaire des écoles de filles tenues par des sœurs. Le 26 décembre 1845 il propose pour la croix de la Légion d'Honneur le proviseur de Montgaillard dont il demandait quelques mois plus tôt le déplacement.

Le recteur Defougères, qui conserve la confiance de Salvandy, est absorbé par de multiples activités. Il doit organiser la faculté des lettres d'Aix créée par l'ordonnance du 19 juin 1846, veiller à l'application dans les collèges du plan d'études de 1847; il participe à partir de 1845 aux séances de la haute commission chargée de réorganiser les études de droit dont le ministre l'a nommé membre; en 1847 il est à concours d'agrégation pour les facultés de droit. Ses absences d'Aix se multiplient; il est suppléé dans la direction de l'Académie par l'inspecteur Roustan.

Cependant le recteur, si absorbé soit-il par ces activités multiples, ne perd pas de vue la défense de l'enseignement public. Il comprend très bien, et surtout après le dépôt de projet de la loi d'avril 1847, que la liberté d'enseignement sera bientôt une réalité; il faut prévoir une accentuation de la concurrence entre les établissements publics et les écoles privées devenues libres. C'est sur le plan de la compétition pacifique, c'est-à-dire de la qualité de l'enseignement que doit désormais s'établir le débat entre les deux puissances.

Sur place il voit l'évêque de Marseille préparer activement son personnel. L'abbé Magnan, professeur du grand séminaire, se fait inscrire à la faculté des lettres d'Aix dont les cours se sont ouverts en janvier 1847. Defougères écrit à ce sujet au ministre le 24 mars. "Mg<sup>r</sup> l'évêque de Marseille qui ouvrira, n'en doutez pas, un et peut-être plusieurs établissements de plein exercice aussitôt que la loi lui en donnera les moyens, et qui songe déjà à se mettre en mesure d'en remplir les conditions, l'a envoyé à Aix pour suivre les cours de la faculté et se préparer aux épreuves de la licence." Deux autres ecclésiastiques, les abbés Bayle et Guiol suivront bientôt cet exemple. D'ailleurs le recteur est satisfait. Il voit dans ces inscriptions de prêtres à la faculté et aux examens "un acte de soumission aux lois" il s'en réjouit, "oui comme je le suis d'une concurrence loyale et régulière"<sup>86</sup>.

Mais puisque l'évêque fourbit ses armes, l'Université aussi doit se préparer en élevant le niveau de son personnel. Or si les collèges royaux ont d'excellents enseignants, les maîtres d'études sont médiocres et les collèges communaux ont souvent de piètres régents. Le recteur estime nécessaire d'améliorer les uns et les autres en leur donnant une formation intellectuelle et pédagogique dans des établissements spécialisés.

Or une ordonnance du 6 décembre 1845 avait prévu A cet effet l'ouverture d'écoles normales secondaires dans les villes qui possédaient des facultés, mais avec la crise économique et financière la commission de la Chambre des députés avait refusé d'inscrire au budget les crédits nécessaires leur création. Le recteur Defougères consacre l'année 1847 l'établissement d'une École Normale Secondaire dans l'académie d'Aix<sup>87</sup>. Il réunit d'abord les fonds nécessaires: défaut de crédits parisiens, il obtient des subventions du Conseil municipal d'Aix, du Conseil général des Bouches du Rhône; Thiers, député d'Aix, "grand partisan de l'enseignement laïque et très opposé aux prétentions et envahissements des corporations religieuses", donne 300 Francs. "C'est peu comme argent, écrit le recteur, mais c'est assez comme suffrage." Le recteur lui-même, faisant de la création de l'école une affaire personnelle, lui consacrait un don anonyme de 5.000 francs. Il assurait ensuite le recrutement du personnel, organisa le concours pour le choix des premiers élèves, fixait le plan d'études de l'École. Celle-ci ouvrait ses portes le 3 janvier 1848. L'enseignement public aurait sous peu dans l'Académie d'Aix le personnel de régents communaux et de maîtres d'études capables d'affronter les risques de la prochaine liberté d'enseignement.

Defougères n'eut pas le temps de constater les heureux effets de son initiative. Les journées de février 1848 emportent bientôt la Monarchie. Le recteur lui-même victime en 1821 de la réaction ultra, l'est

maintenant de la République. Émile Ollivier, commissaire du gouvernement provisoire dans les Bouches du Rhône, le suspend de ses fonctions le 15 avril 1848 et le remplace par Roustan. La jeune école normale secondaire qui vivait de ses subsides est fermée par le ministre de l'instruction publique Vaullebelle le 11 octobre 1848. De Falloux qui devient en décembre 1848 le ministre de l'Instruction Publique du prince Louis-Napoléon Bonaparte supprime en 1849 le certificat d'études; la loi du 15 mars 1850 établit la liberté d'enseignement sans aucune entrave pour les membres des congrégations non autorisées. Dans l'intervalle Defougères, que de Falloux avait réintégré dans l'administration universitaire comme recteur de Lyon en février 1849, était mort le 8 octobre 1849<sup>88</sup>.

Le régime de Juillet, l'Université, le recteur Defougères, tout avait sombré dans la crise. Le triomphe de Mgr de Mazenod était complet.

\* \* \*

Ainsi le conflit entre l'Église et l'État autour de l'École sous la Monarchie de Juillet ne s'était pas limité, du moins dans le diocèse de Marseille, à une question de principes et à des discussions passionnées pour ou contre l'Université et son monopole, pour ou contre la Compagnie de Jésus, pour ou contre les droits du père de famille et ceux de l'État.

De façon plus concrète, une série de conflits locaux avaient éclaté où s'opposent l'Église et l'État, l'Université et le clergé. Ces heurts (autour des certificats d'études, autour de la rétribution, autour des demandes d'ouverture d'écoles etc...) accompagnent les débats de doctrines, amplifient et exaspèrent les polémiques.

Dans ces affrontements l'Université avait pour elle tous les textes, c'est-à-dire le droit. Elle intervient contre des élèves ou des écoles au nom d'actes du pouvoir qui remontent à la Restauration (en particulier les ordonnances de 1828), voire même souvent à l'Empire (notamment au droit répressif de novembre 1811 pris au point culminant de la lutte entre Napoléon et le Saint Siègle). En face le clergé avait pour lui les mœurs. L'attitude répressive de la Monarchie dans le domaine scolaire était en contradiction avec ses origines et ses principes. Un système politique qui se disait et se voulait garant des libertés, publiques et individuelles, qui sortait de journées populaires engagées pour leur défense, qui avait inscrit dans la Charte révisée la promesse de liberté d'enseignement, ne pouvait se prévaloir indéfiniment de textes mis au point sous des régimes jugés autoritaires ou rétrogrades pour repousser cette forme de liberté qu'était la liberté de l'enseignement.

L'attitude scolaire inflexible des milieux dirigeants de la Monarchie avait pour cause essentielle la peur. La bourgeoisie au pouvoir redoute que le clergé catholique soit favorable au carlisme, que ses écoles, si on les laisse se développer librement, fortifient la cause du légitimisme en France. L'Université et son monopole lui paraissent alors le meilleur barrage l'envahissement des écoles par un personnel hostile au régime. Cette crainte, très exagérée sans doute, du péril carliste fige les autorités dans une politique scolaire rigide, intransigeante comme la crainte des milieux populaires les fige dans le refus systématique de toute extension du droit de vote. Cette attitude hostile du pouvoir éloignait le clergé de la Monarchie, l'amenait à dissocier sa cause du régime de Juillet, et souhaiter sa fin. "Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire."

En 1848 l'Université qui restait accrochée un monopole désuet représentait une force du passé, elle est une des premières victimes de la République nouvelle.

Maurice GONTARD

*professeur d'histoire contemporaine à  
la Faculté d'Aix-en-Provence,  
l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Aix.*

Documents utilisés pour cette étude:

1. Manuscrits:

Archives Nationales — sous série F 17, Instruction publique, liasse 20, 538, carrière du recteur Defougères.

— sous série F 19, Cultes liasse 3970, liberté de l'enseignement secondaire.

Archives Départementales des Bouches du Rhône, dépôt d'Aix en Provence, fonds du rectorat, série T 3 —

— sous série I, registres des correspondances du recteur avec le ministre de l'instruction publique, registres 18 27.

— sous série 5, registres des correspondances du recteur avec les chefs d'institutions et les maîtres de pensions, registre 2.

— sous série 6, registres des correspondances du recteur avec les autorités diverses (préfets, évêques, etc...) registres 1 et 2.

— sous série 11, registres des délibérations du Conseil académique, registres 6 et 7.

2. Imprimés — presse locale: de Marseille — *Gazette du Midi. Sud.*

d'Aix-en-Provence: *Mémorial d'Aix.*

— Résumé des délibérations et des vœux du Conseil Général, publié chaque année depuis 1836.

Notes:

1 Jean LEFLON, *Eugène de Mazenod, évêque de Marseille et Fondateur des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée 1782-1861*. Tome III, *L'œuvre pastorale et missionnaire...*, Paris, Librairie Plon, [c1965], 861 p.

2 BOTINELLI, Souvenirs d'A. Cournot, p. 196.

3 Moniteur, 29 janvier 1846.

4 La carrière de Defougères est reconstituée d'après son dossier au ministère de l'instruction publique (Archives Nationales F 17 20538).

5 Archives Départementales, dépôt d'Aix, 1, 19, lettre du 24 juin 1839.

6 *Ibidem*, 1, 19, 9 août 1839.

7 *Ibidem*, 1, 18, 29 janvier 1839.

8 *Ibidem*, 1, 20, 15 janvier 1842.

9 *Ibidem*, 1, 19, 9 août 1839. Sur "les Jésuites et l'enseignement dans l'Académie d'Aix sous la Restauration", voir Maurice GONTARD, *Provence historique*, 1972.

10 Archives Nationales, F<sup>19</sup> 3970.

11 Archives Départementales, dépôt d'Aix, I, 20, 12 août 1840.

12 *Ibidem*, 1, 20, 31 août 1840

13 *Ibidem*, 1, 22, 3 mai 1842.

14 *Ibidem*, 1, 22, 29 juillet 1842.

15 *Ibidem*, 1, 22, 8 avril 1843.

16 *Ibidem*, 1, 19, 26 février 1840.

17 *Ibidem*, 1, 20, 31 mars 1841.

18 *Ibidem*, 1, 19, 13 juillet 1840.

19 *Ibidem*, 1, 20, 2 août 1840.

20 *Ibidem*, 5, 2, 11 novembre 1840.

21 *Ibidem*, 1, 20, 31 mars 1841.

22 *Ibidem*, 1, 20, 26 janvier 1841. Le recteur fait allusion aux 5 petits séminaires de l'Académie: Aix, Marseille, Brignoles, Grasse, Forcalquier.

23 *Ibidem*, 1, 20, 31 mars 1841.

24 *Ibidem*, 5, 2, 23 avril 1841.

25 *Ibidem*, 1, 20, 29 avril 1841. Le fléchissement du chiffre des élèves depuis 1838 était du sans doute au retrait de



- ceux qui préparaient le baccalauréat.
- 26 Archives Nationales F19 3970.
- 27 Sur l'histoire générale de la liberté d'enseignement et des projets de loi voir Louis GRIMAUD, *Histoire de la liberté d'enseignement en France*, tome VI, *La Monarchie de Juillet*, Grenoble-Paris, B. Artaud, 1944-.
- 28 Archives départementales, dépôt d'Aix, 6, 1, 18 décembre 1841.
- 29 *Ibidem*, 1, 7 janvier 1842.
- 30 *Ibidem*, 1, 21, 15 janvier 1842.
- 31 *Ibidem*, 6, 1, 14 avril 1842.
- 32 *Ibidem*, 1, 21, 30 avril 1842.
- 33 *Ibidem*, 1, 21, 12 mars 1842.
- 34 *Ibidem*, 1, 21, 12 mars 1842.
- 35 *Ibidem*, 1, 22, 3 mai 1842.
- 38 Il s'agit de Chateaubriand.
- 37 Archives Départementales, dépôt d'Aix, 1, 22, 3 mai 1842.
- 38 *Gazette du Midi*, 4 mai 1842.
- 39 Archives départementales dépôt d'Aix, 1, 23, 22 septembre 1843.
- 40 *Ibidem*, 1, 22, 5 septembre 1842.
- 41 *Ibidem*, 6, 1, 19 septembre 1842.
- 42 *Ibidem*, 6, 2, 6 septembre 1842.
- 43 *Ibidem*, 1, 22, 19 septembre 1842.
- 44 *Résumé des délibérations et des vœux du Conseil Général*, 1842, p. 144.
- 46 *Ibidem*, 1842, p. 210.
- 46 *Mémorial* d'Aix, 15 décembre 1842.
- 47 Archives Départementales, dépôt d'Aix, 1, 22, 30 décembre 1842.
- 48 *Ibidem*, 1, 22, 21 avril 1843.
- 49 *Ibidem*, 1, 23, 9 août 1843.
- 50 *Ibidem*, 1, 22, 30 décembre 1842.
- 51 *Ibidem*, 1, 23, 19 août 1843.
- 52 *Ibidem*, 1, 23, 9 août 1843.
- 53 *Ibidem*, 1, 23, 31 août 1843.
- 54 Lettre du ministre citée dans une lettre du 21 octobre 1847 (*Ibidem*, 1, 27).
- 55 *Ibidem*, 1, 27, 21 octobre 1847.
- 56 *Ibidem*, 11, 7, 20 septembre 1843.
- 57 *Ibidem*, 1, 23, 12 octobre 1843. Par circulaire du 12 juillet 1842 le ministre de l'Instruction Publique avait invité les préfets et les recteurs à soumettre aux Conseils généraux des projets organisant des écoles normales.
- 58 *Résumé des délibérations et vœux du Conseil général*, Session de 1843, p. 114.
- 59 *Ibidem*, p. 122.
- 60 Archives Départementales, dépôt d'Aix, 1, 23, 30 décembre 1843.
- 61 *Ibidem*, 1, 23, 30 décembre 1843.
- 62 Archives Nationales F19 3970, lettre du 20 octobre 1843.
- 63 *Ibidem*, F<sup>19</sup> 3970, lettre du 24 octobre 1843.
- 64 *Ibidem*, F<sup>19</sup> 3970, lettre du 30 octobre 1843.
- 65 *Ibidem*, F<sup>13</sup> 3970, lettre du 8 novembre 1843.
- 66 *Ibidem*, F<sup>19</sup> 3970, 13 novembre 1843.
- 67 Archives Départementales, dépôt d'Aix, 6, 2, 17 novembre 1843.
- 68 *Ibidem*, 1, 23, 13 février 1844.
- 69 *Ibidem*, 1, 24, 2 mars 1844.
- 70 *Gazette du Midi*, 17-18 mars 1844.
- 71 *Ibidem*, 21 mars 1844.
- 72 Archives Départementales, dépôt d'Aix, 1, 24, 28 mars 1844.
- 73 *Gazette du Midi*, 5 avril 1844.
- 74 Archives Départementales, dépôt d'Aix, 1, 24, 20 août 1844.
- 75 *Ibidem*, 1, 24, 19 octobre 1844.
- 76 *Ibidem*, 1, 24, 10 octobre 1844.
- 77 *Ibidem*, 1, 24, 1<sup>er</sup> juillet 1844.
- 78 *Ibidem*, 5, 2, 17 février 1845.
- 79 *Ibidem*, 5, 2, 8 mars 1845. 89 *Ibidem*, 1, 25, 23 août 1845.
- 81 *Ibidem*, 1, 25, 15 septembre 1845.
- 82 Sur Salvandy, voir l'ouvrage de Louis TRÉNARD, *Salvandy en son temps*, 1795-1856, Lille, R. Giard, 1968, 944 p.
- 83 Déclaration faite devant la Chambre des députés le 30 janvier 1846.
- 84 Séance du 29 janvier 1846.
- 85 Archives Nationales F<sup>18</sup> 3970, lettre du 10 juin 1847.

86 Archives Départementales, dépôt d'Aix, 1, 27, 24 mars 1847.

87 Sur l'école normale secondaire d'Aix, voir l'article de M. GONTARD, dans *Provence historique*, 1971, fascicule 8.

88 Archives Nationales F<sup>17</sup> 20.538, dossier Defougères.

## **Orientations from the General Administration**

### **Preliminary Remarks — The General Administration**

The present structures of the Congregation were revised by the General Chapters of 1966 and 1972.

The main objective of this revision was to enable a larger number of Oblates to shoulder greater responsibility in the Government of the Institute, through cooperation and dialogue.

Accordingly, the 1966 Chapter decreed the following new structures:

a) An Extraordinary General Council, composed of the members of the General Administration and representatives from the provinces who were to meet periodically to discuss problems of government and animation.

b) Regional Conferences of Provincials to promote unity of action and mutual help within the Congregation, thus divided into six sectors: Europe, Canada, United States of America, Latin America, Africa and Asia.

c) General Conferences of Specialists, established as consultative bodies to the General Administration. These were meant to work in liaison with corresponding Provincial commissions in the four main areas of Oblate concern, namely: Mission, Pastoral activity, Formation and Information or Social Communications.

d) Two Permanent Secretariates in Rome, each headed by an Assistant General, to second the General Conferences of Mission and Formation.

Subsequently, for better unity of action, the General Conference for Pastoral activity merged with that for Mission, to which Information or Social Communications was added as a special sector. Thus the General Conferences were reduced to two: that of Mission and that of Formation.

In 1972, the General Chapter introduced a new structure: that of General Councillors, residing in the Regions. These Councillors were to remain constantly in touch with the particular Region assigned to each of them, and serve as liaison officers between the General and the Provincial levels.

With the advent of the General Councillors as members of the General Team and liaison officers with the Regions, General Conferences of specialists became superfluous. Their role was devolved upon the Provincial Commissions of Specialists, functioning in harmony with the Conferences of Provincials and the Permanent Secretariates in Rome.

Likewise, in the new text, Extraordinary General Councils were suppressed, leaving the door open for a meeting of Provincials, in between Chapters, if needed.

The Council meets ordinarily twice a week. It is attended by the Superior General and/or the Vicar General, the two Assistants General and one of the General Councillors, designated by a system of rotation throughout the year. These sessions deal with matters of current administration. Daily informal meetings keep the members informed on the life of the Congregation.

The Plenary Sessions are more especially concerned with plan-ning and orientation, official appointments, and problems of ad-ministration of the General Level of the Institute. There are three Plenary Sessions each year, one of which is held in a given region with special attention given to the problems and missionary strategy of the Region. Since 1972, three such sessions have taken

place: in Asia (at Colombo, Sri Lanka), in Latin America (at Asunción, Paraguay) and in Africa (at Mazenod, Lesotho).

At present, the General Administration is composed thus. a) The General Council:

Very Reverend Fernand Jetté, Superior General.

Fathers: Francis George, Vicar General and especially in charge of ongoing formation.

René Motte, First Assistant, in charge of Central Africa and especially entrusted with First Formation.

Marcello Zago, Second Assistant, in charge of Missions,

and the six Councillors for the Regions:

Albert Schneider (Europe)

Lucien Casterman (Canada)

Charles Breault (United States of America) Patrick Hogan (Southern Africa)

Dalston Forbes (Asia)

Léo Guillemette (Latin America), the latter having replaced Father Luis Valbuena, who resigned for reasons of health.

b) General Officers, in charge of various services of the Congregation are:

Father: Laurent Roy, Secretary General. Léopold Nobert, Bursar General.

Anthony Hall, Assistant-Bursar General.

Michael O'Reilly, Procurator to the Holy See.

Angelo Mitri Postulator General.

On the provincial and local levels, more extensive powers have been delegated to Provincials and to Superiors or Directors of Houses, Residences and Districts. This flexibility of structures is meant to serve the Congregation's calling in the Church. It is prompted by a spirit of solidarity, of responsibility and subsidiarity in implementing the goals of the Institute. It permits a more prompt response to local needs, since decisions can thus be taken immediately at each level concerned. It develops a climate of mutual confidence and sharing, which insures unity and respects diversity of situations and problems.

Keeping in mind these structures, we can now turn to the orientations and main concern of the present General Administration.

## **I Main concern of the General Administration**

In general terms, the present General Administration perceives its role as one of animating the whole Congregation, since many sectors of administration are now a provincial and/or local responsibility.

The General Team aims at promoting togetherness and vitality, in line with the Institute's charism and mission. In so doing, it fulfills the mandate it has received by the Capitulars of 1974, namely:

a) To discern, evaluate, support and promote the decisions of the Chapter, and take the initiative deemed useful in this regard;

- b) To keep awareness of given situations in which Oblates live and work;
- c) To provide concrete means for animation at all levels (local, provincial and regional).

Two areas were signaled out more particularly: safeguarding the Oblate identity and promoting first and ongoing formation in the Congregation. To this end, the General Team strives at developing theological, sociological and pastoral research, as well as a general awareness of the Founder's vision, as lived and interpreted throughout oblate tradition.<sup>1</sup>

## **II - Points of emphasis**

As a congregation, the Oblates have three main characteristics: we are missionaries and religious, living in community. The Oblate identity demands that we be particularly concerned with our missionary outlook, our evangelical consecration and our community living. The General Team, while attentive to other elements of our life is giving emphasis to the Missionary Outlook, Community and Formation.

### **I. The Missionary Outlook**

The missionary outlook is the core of our apostolic life. It commands our attitudes and initiatives as we strive to leave nothing undone to extend the Kingdom of God.<sup>2</sup> We must have an enlightened vision of present needs, a disponibility of mind and heart to discard obsolete pastoral methods and to accept new ministries and endeavours, in the same audacious daring which characterized the Founder.

In this post-conciliar period, where such a rapid evolution is taking place, some values must be more particularly emphasized. Special attention is therefore given to the evangelization of the poor and to the home and foreign missions.

#### *a) Evangelizing the poor*

In his report to the General Chapter of 1974, Father Jetté who, at that time was Vicar General, depicted the missionary spirit as very much alive in the Congregation. In fact, reports from all sectors of the Institute testified to a willingness to evangelize the poor, the overlooked, the marginalized, an effort to develop local communities in faith and to promote justice and peace in the world.

Father Jetté underscored the need for revision of our apostolic commitments, in the light of the Founder's spirit and in view of pastoral methods adapted to present needs. He pointed to a divergence of thought as to what "evangelizing the poor" means today for an Oblate, recalling what a complex question evangelizing entails, as we experienced during the recent Synod on Evangelization. He remarked that, whereas on the whole, and especially in foreign missions, Oblates hold to the traditional concept of preaching the Gospel and planting the Church among peoples or groups who do not believe in Christ,<sup>3</sup> many individual Oblates or groups, contest the notion and effectively commit themselves to quite different activities, such as, for example, social, economic and even political action. The general option, however always remaining the integral liberation of man, as brought to the world by Christ. The document on Missionary Outlook, he concluded, is open to both concepts.<sup>4</sup>

Earlier, in his report, Father Vicar had mentioned the necessity of defining criteria of action, of insuring the proper control of authorities as concerns the evolution of our life style and apostolate. He drew the attention of the Capitulars to certain ideologies deeply marked by secularism and marxism which seem unacceptable in a commitment of faith and Christian apostolate.<sup>5</sup>

In fact, from the Conciliar documents, it is clear that the Church recognizes freedom of

political choice and commitments, provided that these choices and commitments are consistent with the Gospel.

The will to alleviate suffering, misery, hunger and oppression in the world is a duty not only for Christians,<sup>6</sup> but for all men. Such an objective can be pursued along with others, even with marxists. But ambiguity creeps in when the means toward that goal are inspired by an ideology which advocates violence and clashes among the various classes of society. Such a class war does not unite men but rather divides them, breeding hatred and inciting to retaliation from those who are defeated. A missionary cannot adhere to such methods. The Missionary is a messenger of peace, of charity, of reconciliation.

#### b) *Home and Foreign missions*

The 1972 Chapter declared Foreign Missions (or Missions *ad gentes*, according to the terminology of Vatican II) as a priority in the Congregation. It also expressed concern for Home Missions and for the maintenance of our missionary spirit in parishes, retreats and other local ministries. It reaffirmed our duty to pursue all of these works with the clear vision that our apostolate must always be prompted by our ultimate goal: proclaiming the Gospel and striving to build the Body of Christ, by word and example. Hence, the necessity of ongoing renewal as asked for in the Conciliar Decree *Perfecto Caritatis*.<sup>7</sup>

In pursuance with these directives, the General Team then decided that one of its Plenary Sessions would be held in a mission sector of the Congregation, each year, within its general program of covering successively the other Regions. As mentioned earlier, the purpose to start with the Foreign mission fields was to devise, along with the superiors of these regions, a missionary strategy adapted to local conditions.

In the mean time, the other quarterly sessions held in Rome have undertaken a study of pastoral methods, of new ministries, special attention being given to the necessity of training lay Christian leaders and catechists, of permanent deacons and fostering the Missionary Association of Mary Immaculate to support our apostolate, both at home and abroad.<sup>8</sup>

The recent expulsion of our missionaries from Laos has presented a series of questions upon which the General Team has reflected. As a conclusion to this study, the following criteria and guide-lines were drawn out for our mission fields:

- i) In every way possible, we must ensure a worthwhile presence where the Congregation has already made commitments;
- ii) We must look to community aspect of a group assigned to a new mission field;
- iii) We must always respect the views, the cultural values and the pastoral methods of local churches, collaborating with their spiritual leaders, and with fidelity to our Oblate missionary outlook;
- iv) A new mission team must be endowed, as soon as possible, with sufficient local autonomy in order to work more effectively.<sup>9</sup>

The General Team intends to further explore this general theme of evangelizing, in the light of the Roman Synod and of Pope Paul's Exhortation *Evangelii nuntiandi*. Leadership is also another point under study."

## **2. Community**

The General Council has already issued a brochure on "Community", by mandate of the General Chapter of 1972. Since then, the topic has come up again in plenary sessions, since — as stated by Father Hanley" - Community, at the local level, incarnates the presence of the Institute in its interior life and in its apostolate. Through its human and spiritual interpersonal relations, both within the group and in

respect to others, community witnesses to the Gospel values.

In the Third Plenary Session, the General Team spelled out community as the sign of these evangelical values, and its quality was recognized as an incentive for generous young men to join the Congregation and collaborate with its mission.

Dealing with the identity of the Oblates as religious and missionaries,<sup>12</sup> the Council reaffirmed that our religious life, or consecration to Christ by means of the religious vows, is an integral part of our missionary life. The vows support our apostolic activity. For the world, their observance is a message of truth and authenticity.

Community living remains an aspect of our Oblate identity, even though the ministry may oblige some individuals to live alone. "Community — as stated by the General Council — is the normal place for mutual support, for sharing, for enrichment and growth as persons." Lived in this perspective, "community acquires the dimension of collective witnessing to which the world of today is particularly sensitive." In conclusion, the Communiqué declares: "Our feeling, in the General Council, is that the Congregation's missionary life and action are conditioned by frankly accepting and constantly deepening those two realities (of consecration by vows and community living)."

In recent years a new facet of community has developed. It favours smaller groups. The aim of these smaller communities is to permit closer fraternal and interpersonal relations and a deepening of the missionary spirit.

Father General, in his report to the last General Chapter, stated that the formula warrants encouragement. However, he expressed the necessity for these communities to go beyond the mere sharing in regard to the apostolate and attain unto the spiritual level of prayer and revision of life in the light of the Gospel. As long as this spiritual level is not reached, these smaller communities — and generally all forms of community — cannot function as they are originally meant to operate.<sup>13</sup>

### **3. Formation**

The importance of a solid formation to the Oblate way of life, based on evangelical values, is underscored today, all the more since those fundamental values of consecrated and priestly life are being questioned in a society dominated by materialistic ideologies.

A clear vision of these values is needed in order to interiorize and live them throughout our Oblate commitment. The modern problems which we encounter in consecrated and priestly life have drawn attention to the need of ongoing formation as a lifelong process to ensure fidelity to our primordial commitment.

Several Provinces have established special committees to deal with programs and methods concerning both first and ongoing formation.

Recently a general Committee has also been set up in Rome for the same purpose. It is composed of the Vicar General, Father Francis George, and of Fathers René Motte and Charles Breault from the General Team, with the adjunction of an Oblate from each of the six Regions of the Congregation. Within this Committee, Father Motte is more especially responsible for the first formation and Father George for ongoing formation. The purpose of the Committee is to follow and encourage formation programs and developments in this field.

In compliance with the directives of the 1974 General Chapter and further precisions from the General Council, the Committee is mandated:

i) To study the spirituality of vocation and formation and the urgent problems raised by the General Chapter and the Regional Conferences on Formation, or those perceived by the Committee itself.

ii) Suggestions from Oblates at all levels will be taken into account and priorities, as to problems, will be determined by the General Council, in conjunction with the Formation Secretariate.<sup>14</sup>

New methods are being experimented in various provinces. These need evaluation: are they in conformity with the Founder's charism? Do they correspond to what the Lord expects of the Oblates in today's context?

Thus new formulae, devised to respect the basic values of consecrated life in general and of Oblate identity in particular, will be revised periodically.

*a) As concerns First Formation*

Several provinces have established Committees to study pro-grams and methods in regard to vocations or the acceptance and preparation of candidates to the Oblate life. Regions, such as Europe, Canada and the United States also benefit from a Regional Conference for formation. This interprovincial collaboration is certainly conducive to an enriching sharing of ideas and experiences.

*b) Ongoing Formation*

In response to the General Chapters of 1972 and 1974, the objective of the General Team in regard to ongoing formation is "to provide the services necessary for the continued growth — spiritual, personal and ministerial — of all members of the Congregation."<sup>15</sup>

Among other projects, we note that of forming one or more teams to help renewal in Provinces and to study the possibility of occasional meetings, in Rome or elsewhere, on spiritual and community renewal.<sup>16</sup>

The General Team also proposes to set up an informal network of resource persons, presently engaged in ongoing formation, to advise the General and the Provincial Administrations. Sessions on first formation are also envisaged which would have access to the research of the recent Congress on the Oblate Charism.<sup>17</sup>

In this area of first and ongoing formation, key documents are also available, such as the papers of the General Chapter of 1972 on Formation, Vocations and Spirituality<sup>18</sup> and the report of the General Conference for Formation.<sup>19</sup>

### **III — Some related Questions**

There are a number of other points related with these main objectives of Mission, Community and Formation, which are being dealt with by the General Council in implementing its animation program. Here are some of particular interest.

#### **I. The Role of Leadership**

The General Council considers as a primary responsibility to be at the service of our missionary corps. The members reflected on this role during the XIIth Session (September-October 1975). **In** the Communiqué on this session, we read:

It is not a question of having all directives come from above; in fact, most undertakings that give promise of success are initiated by Oblates directly committed to the mission...

The question remains as to communication with the **Con-gregation** as a whole, the way the Council can relate with persons, "how a stand can be taken to help and stimulate in the line **of** personal and collective commitment with due regard to the **goal** pursued."

The same document affirms that a group such as ours cannot be directed in an authoritative manner, nor can run the risk of fragmenting and frittering away by being left to itself with freedom of initiatives motivated solely by principles of effectiveness as guide civil enterprises.

In this perspective, the General Council perceives the **Con-gregation** as "a group of free men, of



believers who are willing, together, to live an inherently demanding life project at the service of the Gospel and of men."

It is only in that context that the General Council can assume its responsibilities:

- i) to help Oblates everywhere to trust each other;
- ii) to clarify short and long term objectives in relation with needs and situations;
- iii) to promote and support undertakings, even to instigate them, in answer to different appeals;
- iv) to develop sharing, dialogue, communitarian reflection, in view of lucid and constant evaluation.<sup>20</sup>

## **2. Constant Evaluation of Works and Experiments**

Father Jetté's report to the General Chapter of 1974 had raised this question of lucid and constant planned evaluation in regard to experiments, especially at the level of missionary commitment, community life and formation. He remarked that no profit can derive for the Church and the Institute, from ongoing experiments unless these are submitted to a constructive criticism by apposite organisms and qualified men.

Such experiments, if properly evaluated are beneficial for renewal. But if insufficiently controlled, the danger is a weakening of the sense of belonging to an apostolic corps which is larger than the local and provincial community, that of the Church itself.<sup>21</sup>

## **3. Sharing at financial Level**

It is stated in our renovated Constitutions that "The whole Congregation is missionary and its principal aim is to help those souls who are most in need". ... To proclaim the Gospel message ... "The Congregation, true to its living traditions, and by every kind of good works to the limit of its resources, [responds] to the needs of the world and of the Church".<sup>22</sup>

Sharing at the financial level comes within the resources of which the Congregation disposes to promote its work and, primarily, to attend to the well-being of its members.

At this level, two general Funds operate: the Oblate Solidarity Fund and the Oblate Credit Union.

### *a) The Oblate Solidarity Fund*

This Fund functions according to determined priorities: Aid to the Oblate Personnel in all areas affecting its spiritual and temporal welfare, in view of better service to the Church; Aid to Oblate works; Aid to non-Oblate personnel associated with us; Aid to mission works with which Oblates are called to collaborate.

From this mandate, we readily see that the Fund has been created as an application of the fundamental principles of the Congregation's financial policy: that is, the missionary animation, complementarity, sharing and service, responsibility at all levels.

### *b) The Oblate Credit Union*

The Oblate Credit Union ensures capital loans for long or short terms with low interest rates, from a Province to another, under guarantee of the General Administration. This initiative is most beneficial to sectors which otherwise could not develop much needed apostolic projects.

#### **4. A Follow-up of the Founder's Beatification**

As a follow-up of the Founder's Beatification, the General Council has decided on two main initiatives: editing the Founder's writings for diffusion in the Congregation, and research on some of the points highlighted by the Congress on the Oblate Charism.

##### *a) The Founder's Writings*

A special Committee has been entrusted with the task of publishing the Founder's writings, beginning with his correspondance, grouped as to the various sectors of the Congregation to which he sent Oblates. The project aims at editing possibly two volumes annually for the next five years, the first to be published this coming year.

##### *b) Studies on the Oblate Charism*

The General Council also intends to promote studies on points which were underscored by the Congress on Oblate Charism, such as:

The priestly character of the Congregation, and new ways of belonging;

Our sense of the evangelical value of justice, peace and love and our willingness to become committed regarding injustice in the world;

An adult faith through courageous and respectful love for the Church as presented by Vatican II, etc.<sup>23</sup>

In connection with urgent needs of Christian communities for local leaders, catechists and other ministers, more and more Oblates look for new ways of belonging and turn to a possible revision of the Missionary Association of Mary Immaculate. The General Chapter of 1972 already referred to such an affiliation.<sup>24</sup> In fact the definition given of the Association seems to point this way:

It is an extension of our Congregation among the faithful; its members, using the means that are within their power, aim to lend support to the missionary apostolate. They are thereby auxiliary apostles of the Missionary Oblates; in a way of their own, they belong to our Religious Family.<sup>25</sup>

#### **5. Revision of the Oblate Constitutions**

Just as we have had the Founder's year, occasioned by his Beatification, so, this year may be considered as that of the Constitutions, as a follow-up to a return to the Founder's spirit.

A special Commission for the Revision of the Constitutions has been appointed. A questionnaire in connection with this project has been sent to individual Oblates.

In his letter to the Provincials, Father General described the task as a first step of reflection on the actual Oblate life in the light of the 1966 Constitutions, in view of final Pontifical approbation. He pointed out that such a reflection, if seriously conducted, could be an excellent means of spiritual and community renewal.<sup>28</sup>

The procedure for such a reflection is left to local, provincial and even regional initiative. It is not a question of a detailed analysis of the text itself, but rather a study of the principles involved, what these principles presuppose and the way they can find appropriate expression in line with the Founder's vision, the living tradition of the Institute and the contemporary appeals of the Church and of the world. In a word, this is an effort to detect, through the signs of the times and in fidelity to the Founder, what the Holy Spirit expects of the Oblates of today.

##### *a) Specialized groups*

It is clear that it is not possible for the majority of the Oblates to reflect on the whole text or

even on some of the more specific problems and themes embodied in the Constitutions. This work could more appropriately devolve upon specialized groups. In saying this I have in mind such topics as:

the human value of the text in regard to the proper cohesion and functioning of the Institute as a body;

the means proposed to the Oblates in support of their interior dynamism — personal, collective, apostolic, etc.;

the religious consecration;

the apostolic activity;

Oblate formation;

the canonical quality of the Constitutions, etc. b) *Reflection in Community*

At the local level, reflection on the Constitutions can assume a less stringent objective. It can deal with certain aspects of Oblate consecration and apostolic action which they would like to see emphasized in a meaningful way to ensure that these rules of life are deeply in the actual context of the Oblates. The task, as I would see it, is not a question of mere personal aspirations such as when a sociological survey is taken. It is rather an individual and collective expression of what we believe is God's design as to the present and the future of the Congregation's identity in the Church and the world.

For instance, the community could well reflect on the presentation of the text, so that it can really be an incentive to refer to it as a guide to our Oblate life and commitments; it could also consider the objectives which unite us as a Congregation, the statements which enlighten us as to our consecrated community and apostolic life, at all levels, etc.

Revision at the community level with also prompt individual response to the General Commission's questionnaire, at least on some points.

At any rate such sharing on the Constitutions will help individual members toward a deeper understanding of the riches which our Code of life offers for our own personal and apostolic commitment.

### **Conclusion**

In this tentative outline of the main objectives and orientations of the General Council, I have attempted to give a general view of the animation program of the General Administration on a number of particular points. The list is by no means exhaustive. But at least, I hope it will give an idea of the willingness of the General Team to be at the service of the Congregation and attentive to all factors of our Oblate life.

In fulfilling their role, the members of the General Council strive to foster a sound pluralism which respects diversity in the various sectors of the Institute and which is considered as a source of mutual enrichment and a means of adaptation to regional and local conditions, cultures and needs.

In this task of leadership they are guided by the Constitutions and Rules, the Chapters' decisions, the recent documents on our Missionary Outlook, Community and Administrative Structures, documents that have been assessed by outsiders as prominent in the line of orientation and growth.<sup>27</sup>

Present problems, such as decrease in personnel and political disturbances, force the Institute to go beyond mere social and human conditions, to consider the situation at the level of faith, where

personal and collective options must be taken. This constitutes for the Congregation a challenge to personal re-conversion to Christ, to the Church and to the Oblate ideal of the Founder.

In prayerful hope, the General Team re-affirms its confidence in our fundamental values as priests, religious and missionaries, living in community and bent on rejuvenating themselves spiritually, in order to work more effectively in the apostolate entrusted to us.

In his address to the Canadian Oblates, at Cap-de-la-Madeleine (April 1975), Father General insisted on the constant evaluation of our commitments. "But above all — he pleaded — look to the quality of the men themselves, as the Founder did, and work at their interior growth".<sup>28</sup>

Recently, Pope Paul VI, addressing the Capuchin Fathers assembled in General Chapter, spoke along the same line. He reasserted the "priority of being over action", reminding us that "evangelization calls for witness, and witness presupposes a personal experience of the intimate union with Christ."

Such indeed is the message which Blessed Eugene de Mazenod lived and transmitted to his disciples.

His recent Beatification and the revision of the Oblate Constitutions as a follow-up of this auspicious event, offer opportunity to "retrace a road leading back to our origin and to re-discover what inspire our life and action".<sup>29</sup>

Irenée TOURIGNY, O.M.I.  
Ottawa

#### Notes:

1 Letter to the Capitulars, 1974; letter of Father General, January 12, 1975.

2 *Preface*.

3 *Ad Gentes*, no. 6.

4 *Report to the XIX<sup>th</sup> General Chapter*, 1974, par. 16.

5 *Ibidem*, no. 7.

6 See *Matthew* 25: 41-46.

7 PC no. 2. See *Communiqué*, 2nd Plenary Session, September-October, 1973.

8 See *Communiqué*, IV<sup>th</sup> Session, May-June, 1973; Session April-May, 1974.

9 See *Communiqué*, XII<sup>th</sup> Session, September-October, 1975.

10 *Ibidem*, XII<sup>th</sup> Session, January-February, 1976.

11- Letter of June 1, 1972.

12 *X<sup>th</sup> Plenary Session*, February, 1975.

13 See *Report*, 1974, no. 24.

14 *X<sup>th</sup> Plenary Session*, February, 1975 and XII<sup>th</sup> Session, September-October, 1975.

15 *X<sup>th</sup> Plenary Session*, February, 1975.

16 *Ibidem*.

17 *XIV<sup>th</sup> Session*, May-June, 1976.

18 *Published in OMI-Documentation, passim*.

19 Rome, 1971.

20 *XI<sup>th</sup> Session*, September-October, 1975.

21 See *Report*, no. 17.

22 *Constitutions*, no. 3.

23 *XVI<sup>th</sup> Session*, May-June, 1976.

24 *Administrative Structures*, 42.

25 See *Notre Association Missionnaire de Marie Immaculée*, in *Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*, 63 (1929). p. 245.

26 Letter October 13, 1975.

27 *V<sup>th</sup> Session*, September 1973.

28 See *OMI-Documentation*, 59/75, July 15, 1975.

29 *X<sup>th</sup> Session*, March 1975.

# Après le Chapitre de 1947

## Prise en main des affaires de l'Institut\*

### I — En général

Les Capitulants, les uns après les autres, retournent dans leurs provinces et vicariats. Bientôt l'Administration générale occupe seule les locaux de la Maison générale et le vieux Scolasticat romain reste vide sauf le personnel nécessaire, frères et économe local, pour le maintien. La nouvelle équipe générale se met à la tâche. À vrai dire, elle avait commencé son travail durant le Chapitre général. Il en était ainsi en tous cas pour le Père Général.

Nous avons compris que notre premier devoir était de bien nous mettre en face de la Congrégation pour mieux la connaître, pour mieux saisir son orientation présente et préparer celle de l'avenir. Il nous préoccupait beaucoup de pouvoir apprécier la vie intérieure, l'âme de la Congrégation pour en mesurer toute la force et aussi son influence dans l'Église où certainement elle avait une mission à remplir.

Une première prise de contact avait eu lieu au cours du Chapitre, mais il était très imparfait. Personne n'était à blâmer là-dessus. Ce Chapitre de 1947 comme ses précédents et comme quelques-uns qui le suivront, avait été préparé au centre même de l'Institut sans consultation préalable. D'autant plus que ce Chapitre de 1947 survenait après une guerre atroce qui avait tenu à part bien des secteurs de l'Institut. Au fond, ce Chapitre de 1947 avait eu pour but principal l'élection d'un général. Pour le reste on s'en tint à ce qui avait été suggéré librement au cours du Chapitre ou bien on procéda selon un plan plutôt à priori. Nous n'avions même pas sous la main — au moins d'une manière utile — les rapports de chacune des parties de la Congrégation. Les quelques rapports — très peu — qui furent lus étaient bien incomplets. Et vraiment, à part d'un rapport par le Père Cianciulli, postulateur sur nos causes, je me demande combien d'autres rapports furent présentés. Au fait, je ne trouve que celui du P. Hilaire Balmès, vic. gén.<sup>2</sup>

Quant aux rapports des Provinces, ils furent tout simplement déposés sur la table du Chapitre et en fait on ne s'y rapporta pas souvent. Ils furent imprimés ensuite dans les "Missions". Cela forma une documentation de particulière valeur. On n'était pas à la période actuelle où on a trouvé moyen de rédiger un rapport pour qu'il soit adéquatement l'expression de la vérité, des faits. Surtout, à ce moment-là, le rapport était celui que le Provincial avait lui-même conçu, élaboré. C'était ordinairement une représentation de la Province telle que vue par un homme, si sincère soit-il. En ce qui concerne la Province du Canada, j'y avais travaillé seul, avec beaucoup d'attention et à la suite de beaucoup de recherches.

Selon la Règle, à la Maison générale, nous avions lecture durant nos repas. Ainsi nous pûmes tous entendre la lecture des rapports. Même celui du Canada n'y échappa. Et ma foi, après l'avoir attentivement écouté, je trouvais que ce n'était pas si mal! Cette lecture de tous les rapports, faite ainsi au réfectoire avait à ce temps contribué fortement à nous mettre en face de toute la Congrégation et de ses problèmes.

Le Chapitre général n'était pas encore terminé que déjà nous étions assidument à la tâche. Mais quelle était-elle?

Avouons que nous ne nous sommes questionnés longtemps à ce propos. D'abord, nous y avons été initiés par les membres de mon conseil qui avaient fait partie du Conseil précédent: les PP. Desnoyers et Balmès surtout. Ils nous initièrent à la besogne administrative journalière; à la technique suivie jusque là dans le traitement des affaires.

Puis la tâche à faire se révéla à nous elle-même, se présentant au cours de la correspondance quotidienne venant des Provinciaux surtout, ou des autres personnes qui devaient plus particulièrement se référer à nous, en particulier en cas d'obédience ou de difficultés ou d'entreprises nouvelles.

Dès les débuts, nous nous fîmes un devoir de rester en relations épistolaires avec le plus grand nombre des nôtres, nous faisant un devoir de répondre à la moindre lettre et à chercher même l'occasion de prendre contact avec nos frères OMI.

Des affaires, le Chapitre nous en avait laissées beaucoup. Un coup d'œil jeté sur nos circulaires post-capitulaires suffit pour le montrer. Et les circulaires avaient d'autant plus d'importance qu'elles étaient l'expression de la pensée des capitulants représentant toute la Congrégation. C'était son dépôt sacré qu'il fallait absolument garder et exploiter.

Quel programme d'action avions-nous en tête en prenant la direction de la Congrégation? Il était prématuré à ce moment d'avoir un plan d'action détaillé et un programme bien élaboré. Pourquoi? Parce que nous ne connaissons pas encore assez toute la Congrégation pour être capable d'en saisir tous les besoins ou les désirs. Cela, chez nous, n'empêchait pas une recherche attentive et même anxieuse qui allait se poursuivre et qui allait avoir ses effets en moult décisions que nous eûmes à prendre et en tous les domaines. J'avais bien cherché, durant le Chapitre, à rencontrer tous les Capitulants, surtout les chefs des Provinces et des Missions mais cela n'était pas suffisant pour une information complète. À ce moment, je remerciai le Ciel d'avoir tellement étudié la Congrégation depuis mon entrée chez les OMI. J'étais familier avec son histoire, ses problèmes et aussi avec ses hommes dont un grand nombre avaient eu leur formation au Scolasticat St-Joseph d'Ottawa.

Notre plan le plus immédiat — à part notre action de tous les jours — fut de revenir sans cesse au Chapitre pour en exécuter tous les desiderata. Le Général le déclarait à la Congrégation à la fin du Chapitre et en concluant la circulaire 181, sur le XXIVe Chapitre général: "Nous avons recueilli sa pensée, nous avons recueilli ses directives. Il nous reste à les mettre en pratique et à exécution. L'Administration générale s'efforcera d'être fidèle à son mandats."

Au cours de ce récit, il nous faudra voir comment l'Administration générale s'est occupée de sa tâche après l'avoir acceptée du Chapitre comme un apostolat accomplir l'avantage de tous les Oblats. Signalons ici la première circulaire du nouveau Général, en date du 13 juin, en la fête du Sacré-Cœur<sup>4</sup> où il s'ouvrait la Congrégation sur la mystique de sa charge et sur la tâche qu'il voulait remplir en tant qu'il pouvait là-dessus s'expliquer clairement un mois seulement après sa nomination. L'auteur reconnaît que cette circulaire 175 est beaucoup plus "parlante" que l'autre du 1<sup>er</sup> novembre<sup>5</sup>. Toutes deux sont bien de sa plume, de sa tête, de son cœur, sauf dans ses références tel ou tel autre document.

Chose certaine, le Conseil général prenait fermement les choses en main dès les débuts avec un très grand esprit surnaturel de foi et d'abandon Dieu et de confiance dans les forces vives de la Congrégation. Nous étions soulevés, encouragés, portés en avant par l'optimisme de tous en ce Chapitre. Nous ne doutions de rien. Il nous semblait que la Congrégation était capable de toutes les tâches. Et selon la mystique d'alors, le Père Général et ses Assistants se sentaient vraiment au centre de tout cet élan de l'Institut. Personne ne discutait le Père Général en Conseil, et même seul on lui accordait un respect, une vénération qui étaient marqués par tous les signes de ce temps: manière de l'accueillir, de lui parler, de le saluer, de le traiter. On peut appeler cela triomphalisme ou attribuer cela au phénomène psychologique du Père, du Maître, du Supérieur. Les choses en étaient là chez nous comme ailleurs, sans exagération et il me faut me frotter les yeux bien des fois pour reconnaître la situation d'alors dans les sarcasmes, les caricatures dont on la couvre aujourd'hui en certains milieux.

Au sortir du Chapitre de 1947, nous sentions toute la Congrégation tournée vers nous, en vertu même de la Règle. L'autorité du Général était incontestée, recherchée, respectée, acceptée. Nous avions cette époque tant de solutions donner tant de problèmes. Jamais nous n'avons senti que nos décisions n'étaient pas reçues ou qu'elles étaient regrettées; au contraire. Pas de problème d'autorité ou d'obéissance ce moment. La Règle décidait de tout. Nous n'avions qu'à la rappeler en toutes circonstances. Pour tant de problèmes auxquels nous apportions une solution, jamais il ne fut nécessaire d'avoir recours à toutes les forces de notre autorité, sauf pour le cas d'un homme qui, pendant quelque temps, ne semblait plus se connaître lui-même.

Pour former une équipe efficace, dynamique, en ce régime quasi monarchique qui était le nôtre à ce temps-là, il fallait beaucoup d'humilité, de renoncement, de patience, de bon vouloir et un grand amour de Dieu par dessus tout. Il fallait apprendre à nous connaître, à nous apprécier. Il fallait apprendre à échanger. Mon désir était bien que chaque membre du Conseil dise sans crainte de heurter toute sa pensée et accueille aussi l'expression de celle des autres. Les points de vue peuvent être tellement différents. La motivation aussi. Le Chapitre général nous donna un Conseil qui, à tant d'années de distance, je trouve encore admirable pour l'époque. On me le donna pratiquement sans me consulter. Si on l'a fait, ce fut simplement en passant. Autrement, je m'en souviendrais. Je rappelle les noms: Pères Hilaire Balmès, Anthime Des-noyers, Robert Becker, Gaetano Drago, Michael O'Ryan, John Bohkenfohr.

Hommes sérieux. Ce n'est pas l'ambition qui les avait hissés à leur rang dans la Congrégation. Tous étaient saisis comme moi de l'importance de leur tâche et, par tous les moyens, ils voulaient l'accomplir parfaitement. Nos relations furent toujours excellentes, fraternelles, amicales, chaudes. Jamais une attitude de défiance, de méfiance ou de non confiance. Nous rayonnions de joie et d'affection mutuelle. Nous étions unis très surnaturellement. Je me sentais à l'aise avec chacun d'entre eux, à chaque moment et en toutes circonstances. Bref, il me semble que dès ce premier moment de convivence, nous vivions de la Règle en son esprit le meilleur.

Nous avions en commun tout l'Office d'alors, méditation, oraison, retraites. Le règlement était dur. Nous pensions que nous nous devions de donner l'exemple à tout l'Institut et notre ambition était que notre Maison générale devait être la plus oblate en tous les sens du mot.

Comment caractériser chacun de ces Assistants? Ils étaient tous des gentilshommes de haute tenue, des confrères d'une délicieuse délicatesse, des religieux et des prêtres exemplaires, des Oblats immensément leur vocation. Le P. Balmès, c'était la joie exhubérante, conquérante, bruyante, aux délicatesses infinies, car cette joie venait de sa charité. Grande intelligence, apôtre de feu. Piété extraordinaire, attachement éperdu pour l'Église, le Pape, le St-Siège. Enfant de la T.S. Vierge. Disciple de l'Évangile. — Le Père A. Desnoyers. — Le devoir en personne. La personnification de la discipline, de l'ordre, de la mesure. Comme le P. Balmès qui avait été aussi vicaire général, le P. Desnoyers qui fut également vicaire général pendant la guerre pour la partie de l'Amérique comme de l'Angleterre fut un membre du Conseil rempli d'humilité, ne cherchant jamais à faire valoir son incomparable expérience. Dévôt du Sacré-Cœur, de la Vierge, du Fondateur. — Le P. Robert Becker. A l'allemande, une fidélité, une amitié à toute épreuve. Il avait pour moi l'affection d'un frère, d'un fils. C'était toujours extrêmement touchant de le voir avec moi traiter de tant de problèmes. Attaché au Pape, à la Congrégation. Il représentait à merveille la fidélité allemande pour la Congrégation et toutes ses Provinces. Tout pour la Congrégation, pour le Fondateur. — Et mon cher Père Gaetano Drago, une fleur de la vie religieuse, sacerdotale, oblate d'Italie. L'homme aux multiples ressources. L'homme d'une exquise finesse d'âme, le plus cultivé d'entre nous tous. Âme jeune, rayonnante, chaude, à la délicieuse amitié. Très ferré sur l'histoire des OMI. — Le Père John Bokenfohr était pour l'époque le religieux qui déjà rompt avec bien des traditions qui sont plutôt d'origine méditerranéenne. C'était un gentilhomme de première valeur. Il

avait le sens de l'ordre, de l'administration. Il avait quelque peu étudié en ce domaine. C'était un précurseur en psychologie, en psychiatrie. Sa santé subissait souvent des accrocs. Il nous paraissait quelquefois qu'il s'en préoccupait trop. Sentiment oblat très profond. A certains moments moins communicatif que les autres. Prenant les choses très sérieusement pour ne pas dire très scientifiquement. Il souffrit beaucoup à Rome où bien des choses lui répugnaient. Très bon et charitable confrère. — Enfin mon très aimable Michael O'Ryan. Irlandais pure race avec toutes qualités. Foi incomparable. De la race des martyrs. Confrère d'une délicatesse, politesse exquise. Pas administrateur du tout. Il se mêlait en ses filières et avait le don de les mêler. Droiture parfaite. Confiance parfaite. Affection très chaudement humaine pour tous. Dévouement de tous les instants. Mais en dehors de ses voyages en qualité d'Assistant, il s'ennuyait cordialement à Rome.

D'autres hommes collaboraient pleinement avec notre équipe dans les diverses sphères de ses activités. D'eux il sera question lorsque j'explorerai ce domaine de mes souvenirs.

Il faut dire dès maintenant que ce groupe était aussi lié, aussi compact, aussi uni qu'on pouvait l'être. "Cor unum et anima una" en tout! Toutes les qualités du système administratif préconisé par la Règle était mis en valeur dès les premiers gestes du Conseil central. Par la vertu, le bon sens, la bonne volonté, le talent de tous, les défauts du système furent en large part, corrigés.

Évidemment, ces jugements que je porte à ces premières heures de l'histoire de mon généralat se projettent déjà un peu en avant sur les années qui viennent jusqu'au Chapitre de 1953. Nous marchions dans la candeur de notre foi. Nous ne doutions pas de Dieu. Nous ne nous posions pas de questions sur la valeur de notre système administratif. Nous avions conscience de toute la force que nous donnait cette union entre nous et cette confiance en retour que nous manifestait la Congrégation. Disons que la prière nous unissait. On ne pouvait s'imaginer que nous aurions pu ne pas être présents à la chapelle à tous les exercices prescrits par la Règle. Nous représentions vraiment la fleur de la spiritualité oblate et toute la spiritualité de notre temps. Nous savions que nous devions selon nos principes de toute notre formation demander beaucoup aux confrères de toute la Congrégation. Nous voulions pouvoir dire que sans ostentation mais par amour et par conviction nous voulions être les premiers à pratiquer ce que nous voulions par devoir selon la Règle exiger de chacun.

Sans hésiter nous assumâmes toute la responsabilité de l'Institut selon le mandat du Chapitre général. Il y eut quelques petits tâtonnements aux premières heures. Il fallait apprendre notre métier tout en l'exerçant. Qui vraiment se prépare consciemment à être supérieur général ou membre de l'Administration générale? Nous dûmes ensemble nous rendre compte de nos responsabilités réciproques, personnelles ou d'équipe. Je ne dis pas collégiales, car à ce moment-là on ne pensait pas à un tel système bien que, je dois l'avouer, nous avons administré la Congrégation dans cet esprit de collégialité au sein de notre Conseil. Nous avons cherché à travailler avec l'unanimité des voix aux Conseils. Très rares furent les cas où cela ne s'est pas réalisé. S'il y eut contrainte ou équivalence — je dis "si" — ce fut par l'effet des dispositions personnelles ou de la conscience de chacun. Il est sûr qu'À cette aube de mon administration, les membres de mon conseil cherchaient plutôt appuyer les propositions du Père Général qu'à les discuter. Il est possible — il est sûr même — que mon impétuosité, ma sensibilité, ma nervosité en a imposé à mes conseillers qui ont pu et dû souffrir de mes réactions très vives, très spontanées en trop de circonstances. Mais je n'étais pas le seul à avoir ces réactions surtout aux débuts alors que tous nous étions en rodage. Nous discussions fermement. Nous voulions, au moins en principe et a priori, que chacun puisse s'expliquer, se faire entendre et nous cherchions, en pratique, à agir ainsi. Y avons-nous réussi? Chacun s'est-il toujours senti libre de parler, de se prononcer? Personne ne me l'a personnellement jamais dit. Personnellement je me suis constamment senti libre, en face de mes assistants, de leur exprimer mon opinion et de leur laisser l'occasion de faire connaître leurs idées. Mais je dois le dire, d'après la mystique et l'ascèse de l'époque, chacun, après avoir parlé, attendait la dernière parole du Père Général pour s'y rallier. L'administration entrait dans le domaine de la vertu: après avoir dit son opinion, chaque assistant était persuadé



qu'ensuite il lui fallait des raisons très graves pour ne pas se ranger de l'avis du Supérieur général. C'est déjà — je le constate — un regard en avant que je jette sur la période qui va suivre. Je me laisse aller en ce sens pour ne pas avoir à revenir sur ce point. Cette attitude du Conseil fut la même jusqu'au bout de cette période qui va de 1947 à 1953.

Le système d'administration aussi serré autour du Père Général peut être jugé de bien des manières. On peut lui être favorable ou non. Pour nous, y avait-il discuter? Chacun des membres de ce Conseil de 1947 — si on l'avait questionné à ce propos — aurait certainement répondu: "Pas de problème; la Règle nous dit ce qu'il faut faire. Nous n'avons qu'à obtempérer!" Et bien malin, à ce moment, aurait été celui qui aurait pu dire comment il aurait fallu manœuvrer pour modifier ce système, cette structure administrative.

Et ce pouvoir absolu du Père Général, — absolu selon la Règle qui lui imposait bien des limites tout de même — s'étendait tout l'Institut en ses relations avec chacune des Provinces ou secteurs de la Congrégation et on peut le dire avec chacun des OMI tanquam Pater et frater.

On peut se montrer très sévère et très critique de ce système de centralisation qui ramenait tout au Père Général. Objectivement, quels sont les défauts ou trous de ce système? Tant de livres en parlent ou en ont parlé. Évidemment, en 1973, c'est presque un post-mortem que d'écrire sur ce système d'allure si hiérarchique, presque monarchique, qui est disparu ou en train de disparaître de la scène. Il avait ses avantages que l'on voit moins ou que l'on ne veut pas voir. Il avait ses désavantages possibles et réels dont nous avons conscience et que nous cherchions à corriger réciproquement en toutes les relations.

Nous pouvions le faire d'autant plus que nos Constitutions et Règles nous fournissaient toute la mystique ad hoc. Le système avait ses lois d'après la Règle mais bien plus que la loi, il y avait l'esprit qui nous animait tous et transformait ce système monarchique et centralisateur. Loin d'en faire un autocrate ou un aristocrate ou un despote, un tyran d'autant plus dangereux qu'il pouvait être capricieux, la Règle faisait du Supérieur — à tous les paliers d'ailleurs — le Père — le frère — l'ami, — le conseiller, le serviteur de tous. En lui, le Père Général, toutes les responsabilités de l'Institut se rejoignaient, toutes les sollicitudes aussi. On ne lui conseillait pas de se décharger sur d'autres des travaux inhérents à sa charge telle que conçue en ce temps. On s'attendait à ce qu'absolument il fasse et accomplisse tout de lui-même. L'esprit n'était pas au fonctionnarisme, à la dictature ou au caprice personnel. La Règle faisait passer en tout le système administratif, centré sur la personne du Général, une chaleur, une cordialité, une spiritualité qui était un des éléments précieux parce que très humain, venant de l'héritage mystique du P. de Mazenod. Administrer non pour régner et dominer mais pour servir et la charité qui doit être le partage de tous les OMI devait exceller chez le Père Général plus que chez les autres. On pourra penser qu'en écrivant ceci, je verse dans je ne sais quelle émotivité ou tendresse toute subjective... Je dis: "Qui potest capere capiat". C'était comme cela que nous vivions. Nous en étions heureux, satisfaits. L'idée nous venait bien qu'il y aurait pu y avoir un autre système mais pour le temps il n'y eut absolument aucune contestation post-capitulaire à 1947. Pas un mot au sujet de la centralisation ou de la décentralisation. Nous acceptions le fait tel quel bien que parfois nous nous apercevions que d'autres communautés allaient moins loin que nous en ce domaine. Le système pourtant chez nous était accepté et si nous accusions une certaine différence entre notre système et celui d'autres Instituts, c'était pour souligner la valeur de notre propre structure administrative.

Il est bien sûr que si, à cette période des Mémoires, je me demande s'il n'aurait pas été mieux que notre système fut moins centralisateur, c'est toute une autre introspection de notre histoire de ces années — 25 ans — qu'il faudrait faire. La tâche serait aussi bien difficile. En tout cas, a priori, il est bien difficile d'envisager le problème. Il faudrait replacer hommes, affaires, œuvres, apostolat, en bien d'autres cadres. Peut-être alors vaudrait-il la peine de faire une étude semblable. Avec de l'imagination, on pourrait arriver à certains résultats. Doit-on nous reprocher d'avoir si longtemps tenu à notre code de lois à ce propos? Des changements étaient-ils même possibles? — quand on connaît l'attitude du St-Siège à cette époque où la Règle était tenue quasi sur le même rang des valeurs que le St Évangile

auquel on ne pouvait ajouter, supprimer ou changer un iota! Il fallait un Concile pour modifier toutes choses! Et encore!...

Ma tâche de Général m'absorba tout entier dès le 2 mai. Il sera question de mon travail et de celui de notre Conseil et à tous moments au cours de cette relation. Ce que je décris actuellement ce sont des aspects généraux quasi préliminaires à tout ce qui sera accompli. Tout était nouveau; il fallait nous habituer, même connaître les lieux où nous devions vivre ensemble, organiser notre vie. Cela fut fait avec diligence et humour. En fait, les mois d'été passèrent rapidement, même si pour moi ces mois furent durs, lourds, très chargés — parfois angoissants.

Avec notre Conseil, nous fîmes l'inventaire de tout ce que, à première vue, nous voyons qu'il fallait faire. Dès ce moment, bien des décisions furent prises. Un premier programme de travaux fut tracé, à partir de ceux du Chapitre, où nous trouvions bien des directives, sinon bien des affaires qui nous avaient été référées après une plus ou moins courte considération en chapitre. A mon avis, on comptait trop sur la sagesse, la prudence du nouveau Général et de son Conseil. Mais le fait était là, inéluctable. Un grand nombre des problèmes n'avaient été qu'amorcés au Chapitre. Il fallait nous hâter de trouver des solutions. C'est ce que nous fîmes comme il sera exposé dans la suite.

Immédiatement, nous fîmes plusieurs conseils de déblayage et de consultation mutuelle. Un grand soin fut surtout apporté à l'élaboration de diverses circulaires à la Congrégation. Quelques-unes seraient dues exclusivement au Père Général; d'autres seraient l'œuvre de l'un ou de l'autre responsable bien que signée, par la suite, par le Père Général qui portait la responsabilité de tout l'agir du nouveau Conseil général à ses premières armes!

Déjà les chaleurs romaines nous étreignaient, nous étouffaient. L'acclimatation se faisait difficile pour quelques-uns, pour ne pas dire la plupart des membres de l'Administration générale. Il fallait bien retourner au pays natal pour des vacances bien méritées, pour faire ses adieux, réunir toutes ses affaires, surtout pour se reposer.

Il s'en suivit que je restai seul ou quasi seul à Rome en cet été 1947 qu'il me sera difficile d'oublier.

Une fois quasi tout le monde parti, j'avais matériellement et formellement toute la tâche et la responsabilité sur le dos. Alors la réalité, la redoutable réalité m'apparut plus vivement que jamais. Général des OMI ! Que suis-je et que puis-je faire en face d'une réalité semblable? Et je me sentais bien seul après le départ de mes assistants. Je regrettais d'avoir accepté le vote du Chapitre général; j'aurais dû étaler au grand jour mes faiblesses, mes incapacités, mon impréparation pour une tâche semblable. Ce sentiment de découragement ou mieux de frayeur ne dura pas longtemps mais j'ai dû à ce moment porter seul l'épreuve, puisque je ne pouvais me confier à personne. Le Seigneur voulait qu'Il fut seul à me voir ainsi, car la prière fut mon plus puissant secours. L'ouvrage que je devais abattre m'arracha tout repliement sur moi-même. Puis je fus secondé par le P. Luc Miville que j'avais pris comme secrétaire personnel. Il l'avait été pour mon prédécesseur. Je voudrai revenir sur lui dans le cours de ce récit. Qu'il suffise que je dise qu'en cet été 1947, il fut pour moi d'un secours immense.

Si je n'avais pas décidé de ne jamais me plaindre et d'accepter pleinement ma situation, j'aurais trouvé dur mon adaptation A ce milieu de Rome où je devais dorénavant évoluer. L'endroit même où je devais vivre — Via Vittorino da Feltre, n'était pas idéal. Je ne parle pas de l'installation matérielle, très modeste mais très organique, très fonctionnelle. Je ne [parle] pas de la situation géographique ou topographique qui était excellente. Je veux parler de ce climat, de cet ensemble de tous les bruits, du tapage, de l'adaptation A ce milieu qui avec la chaleur pesait lourdement sur le physique comme sur toute la psychologie. — Dans le jour, com-me nous étions situés tout près d'un garage, et atelier de réparation d'autos, de motocyclettes, nous étions immergés dans un bruit effroyable. Pétarades continues et plus sonores les unes que les autres par les motos et autos qu'on essayait dans la petite côte ou montée qui longeait notre propriété. Chaque moteur y allait de ses éclats les plus stridents, les plus déchirants. — A part cela, un groupe de gamins avaient fait de la même montée leur refuge pour un

divertissement très particulier: faire éclater des grains de poudre ou des pétards: A la journée, méthodiquement, sans répit toutes les demi-minutes. C'était une horreur que d'avoir cela dans les oreilles constamment. Une fois, je demandai au P. Miville de nous débarrasser de ces gamins, même si cela nous coûtait quelque chose. Il réussit pour... une heure ou deux, pendant que les gosses en question étaient probablement allés acheter d'autres provisions avec les cadeaux du P. Miville! Le soir et jusqu'aux petites heures du matin, les cafés ou restaurants ou bars qu'on trouvait autour de nous se peuplaient d'une clientèle joyeuse et bruyante avec orchestre, tambourins pour rythmer et scander les danses interminables. Puis c'était un club d'athlètes-pugilat qui avait établi ses quartiers ou gardé ses quartiers dans le sous-sol de la grande école avoisinante. Après la guerre, il montrait les couleurs communistes. Il y avait lutte presque tous les soirs avec hurlements de tous les quolibets possibles A l'adresse des lutteurs, ou encouragements: forza! ou encore leur condamnation: Ammazatelo!

En plus, nous nous trouvions en période de lutte pour le pouvoir entre démocrates et communistes. De tous côtés c'était la lutte dans les journaux, les rassemblements, avec incidents. Il y avait dans l'air une atmosphère de crainte que les communistes s'emparent du pouvoir, fassent appel A l'étranger, A la Yougoslavie surtout. Pour l'instant nous vivions dans ce climat de peur, d'instabilité, d'agitation populaire. Nous pensions à une révolution, un coup d'État. Les nouvelles des journaux nous effrayaient. Ceci devrait être décrit davantage. Nous étions tous craintifs, nous demandant ce qui allait arriver. Nous pensions que la guerre était encore toute proche.

Cet été de 1947, je me réservai quelques jours à Roviano. Je me revois dans la grande maison vide et dans la vaste chambre que l'on appelait "de Mgr Dontenwill". Là, nous fûmes affligés par des nuées de mouches et de moustiques jour et nuit. Les moustiques sortaient par nuages de la fosse septique et ils nous dévoraient. Nous finîmes par trouver remède et pûmes alors dormir la nuit, ce que nous n'avions pu faire depuis des jours!

Enfin l'été passa. Avec l'automne, les assistants et tous [les] membres de notre administration nous revinrent. Notre travail allait définitivement démarrer bien que sur plusieurs points il était déjà avancé.

Au cours de l'été 1947, eut lieu, à Ottawa, le Congrès marial et mariologique international. Nos Pères en furent chargés en la plupart de ses secteurs. Maintes fois, S.E. Mgr Vachon m'écrivait pour me presser à assister à ce Congrès. Il vînt même me voir spécialement. Desservi par mon complexe de crainte et effrayé par tout ce que comprendrait pour moi une telle présence au Congrès, pris absolument par mon travail urgent et voulant m'en acquitter avant de partir pour la visite de la Congrégation, je déclinai l'invitation au grand déplaisir de Mgr Vachon, notre grand ami. Je dois signaler que cela représentait un voyage de 6 jours en mer car à ce moment, je n'avais pu me décider encore de prendre l'avion. Et puis j'obéissais à une loi de ma vie: avant tout, faire mon travail! Aller à une Congrès marial, cela me paraissait un extra dans ma vie, et surtout au début de ma tâche comme général. Je me refusais à tout ce qui n'était pas travail. Cela me semblait un vol. Et surtout, je ne me sentais [pas] appelé à me rendre au Canada si tôt après ma nomination, alors que pratiquement la maison générale était vide et que vraiment le travail commencé et qui occupait mes jours et mes heures était là devant moi attendant mon intervention. Il me semblait que j'honorais davantage la Sfe Vierge en ne m'accordant pas ce voyage à Ottawa; cela me semblait un luxe. En fait, je n'allai pas au Congrès. J'en avais une vague peine ou confusion en mon cœur surtout lorsque rencontrant Mgr Vachon de nouveau il me reprocha bien délicatement de ne pas m'être présenté à ce Congrès, alors que cardinaux, évêques du monde entier s'étaient déplacés pour la circonstance! Avec du recul, ayant renouvelé mes idées et mon idéal en ce domaine, je confesse m'être trompé. Que la Vierge Marie me pardonne d'avoir calculé avec elle ce que je devais lui accorder! Et j'aurais dû aller constater moi-même les travaux admirables et si efficaces de mes fils et frères les OMI.

En parlant de ce Congrès marial d'Ottawa, il me vient à la mémoire un geste que je fis avec quelques-uns de mes assistants en me rendant faire un pèlerinage à Genezzano, au fameux sanctuaire de N.D. du Bon Conseil. La date exacte, je ne m'en souviens pas mais ce fut certainement dans ces mois

qui suivirent ma nomination. Je sentais le besoin absolu d'aller me recommander à Notre-Dame du Bon Conseil, Elle qui, je le raconterai en un autre endroit, a béni ma vocation d'Oblat, en train d'éclorre en mai 1918. Que de fois, j'avais redit ma confiance à Marie! Mais, cette fois, Dieu me fixait, m'installait en une tâche très délicate et difficile. J'avais besoin de secours très particulier. J'allai donc à Gennezzano me rappelant en même temps mon vieux protecteur-directeur qui m'avait jeté dans les bras de Marie, ce 9 mai où j'allai le voir. Je célébrai la messe devant l'image miraculeuse, je refis mes consécérations à Marie et lui abandonnai spirituellement la direction de notre Institut. Devaient être avec moi, les PP. Balmès et Desnoyers, peut-être aussi le P. Drago. Écrivant ces lignes après 26 ans, je veux rendre hommage à Marie de sa protection, de son Conseil et lui dire que jamais je n'ai regretté de m'être consacré à elle et d'avoir abandonné à son Don de Conseil la responsabilité de tant d'actes que j'ai eu à poser.

## II — En particulier

### LES OBÉDIENCES

Une des premières occupations du Père Général — même durant le Chapitre — surtout durant ce chapitre-là en particulier, fut la concession d'un grand nombre d'obédiences pour des jeunes Pères finissants ou pour des Pères déjà dans le ministère qui changeaient de Province ou de Vicariat. On se rappelle le droit du Père Général de concéder les premières obédiences — de changer un sujet d'une province à une autre<sup>6</sup>.

Tous les Provinciaux étant présents à Rome, en ce mois de mai 1947, ils se succédèrent auprès du Père Général et tout spontanément et naturellement parlèrent des obédiences de fin d'année ou d'autres obédiences dont le processus était déjà en cours ou était engagé par la présente rencontre avec le Père Général.

Ce que je pensais de mon rôle et de toute la mystique de l'obédience, je l'exprimais dans la formule qu'après quelque temps je fis imprimer et qui complétait la formule déjà employée et dont j'ai dû me servir pour les premières obédiences que je délivrais.

Il est à noter, d'après "Missions" OMI<sup>7</sup>, que la première obédience que j'ai signée était destinée au P. Charles Schmitt qui était rattaché à la Maison générale et qui fut destiné au Vicariat du Pilcomayo, au Paraguay. Son obédience est datée du 7 mai 1947 — donc 5 jours après ma nomination. Le 8 mai je donnais les obédiences à nos finissants de Natick et d'Ottawa que je connaissais si bien: 6 de Natick, 22 d'Ottawa, 8 de Lebret. Le 9 mai, 49 obédiences des Scolasticats d'Europe: Solignac, San Giorgio, Lumières, Velaines, Duiven, Pozuelo.

Je ne m'attarde pas. A lire à distance cette liste des obédiences pour 1947, et on peut faire la même chose pour les autres années, on constatera que la Congrégation d'après-guerre était en pleine prospérité et pouvait sainement et saintement envisager tous les plans de ce qu'on appelait, dans le temps, de conquêtes apostoliques au profit du Règne de Dieu et de l'Église.

Cette liste d'obédiences de 1947, comme celles qui suivront, doivent être bien lues et bien interprétées. Elles ne contenaient pas seulement les obédiences des finissants ou jeunes Pères mais aussi toute autre obédience donnée pour toute autre raison à un Père: v.g. transfert d'une Province A une autre, retour à sa Province d'origine, obédience pour la Maison générale, en raison d'une position sur le plan général, etc.

Ces listes ne sont pas de sèches nomenclatures pour celui qui les a concédées. Elles parlent; elles sont bien éloquentes. Elles recèlent le secret de bien des vies apostoliques; elles cachent certains mystères; elles sont révélatrices de zèle, d'apostolat, de sainteté. Elles expriment ou rappellent des drames. Elles rappellent la mémoire de beaucoup de disparus, les uns les plus nombreux décédés, les autres qui nous ont quittés. Ces listes sont des rappels de tant de gestes de foi, de courage, de

dévouement, de service total.

Pour le demander tout de suite et pour ne pas y revenir, il y aurait à faire une étude de ces listes d'obédiences — à partir de la première pour faire une analyse aussi exacte que possible de leur contenu: origines des obédiences géographiques, ethnologiques, nationales, provinciales, — âge moyen, destination; provinces, missions, autres. Proportions pour mission, pour la Province, persévérance dans pays de mission selon les divers groupes nationaux ou provinces — persévérance absolument parlant.

Celui qui écrit ces lignes est certainement celui qui de toutes manières a distribué le plus grand nombre d'obédiences, de 1947

1972. Cela lui rappelle bien des souvenirs, surtout de ces heures d'études, d'attention spéciale donnée chaque année par le Général en Conseil aux obédiences des finissants qu'il fallait donner pour ne parler que de celles-là. Peut-être est-il bon d'étudier un peu le système de distribution des obédiences par le P. Général. Ce système est bien représentatif de toute la structure dans laquelle il était greffé. Il était le signe de l'autorité, de la plénitude du pouvoir du Père Général. Tout convergait vers le Père Général et son Conseil. Tout y affluait. Il avait souvent le premier et dernier mot à dire. La Congrégation, c'était lui! J'exagère. C'est vrai, mais il y avait beaucoup de ce sentiment. Le Père Général avait une responsabilité de tous les instants dans toute la vie de la Congrégation. Après les manifestations de grâce, de vie divine, de vie apostolique, l'attention à porter au recrutement, à la recherche des vocations, A leur formation revenait au Père Général tout le temps qu'un Oblat s'acheminait vers l'apostolat et même après, puisque chacun des Oblats était invité écrire au Père Général une fois par année. Tout ceci est moins concevable aujourd'hui, mais dans le temps, le Père Général, pour pourvoir aux besoins des missions surtout, devait être capable d'aller dans les Provinces [chercher] les hommes nécessaires à la mission. Il avait la sollicitude du corps entier, des moindres parties de l'Institut. Cette sorte de monopole du Père Général a-t-il été bénéfique pour l'Institut? Je laisse aux historiens futurs d'y répondre. Pour moi, je n'ai fait que me rendre aux impératifs de la Règle en ce domaine et j'ai cherché à exercer cette faculté avec droiture, justice, sagesse, charité, humilité, compréhension.

Dans l'ensemble de ces obédiences, je ne me rappelle pas de "clash" avec les Provinciaux, même si d'aucuns parfois auraient — rarement — voulu qu'un tel ou tel jeune Père lui soit laissé. Parfois, dans certains cas qui prêtaient à discussion, j'ai dû prendre position, ce qui est normal. Mais j'ai toujours cherché d'éviter d'agir à l'aveugle ou au détriment de la Province ou de je ne sais quel autre intérêt. Il y avait échange à propos des obédiences à donner. Je ne me rappelle pas — et si je l'ai fait et si on me le prouve, je le désavoue — avoir donné des obédiences sans en parler au Père Provincial. Cela demandait parfois lettre sur lettre. Et s'il est arrivé que des sujets ont cru ne pas avoir été consulté suffisamment — ce qui a pu arriver — cela est regrettable mais cela n'était pas voulu ou volontaire et cela pouvait venir de l'attitude absolue ou modérée des Provinciaux eux-mêmes en matière d'obéissance. D'aucuns avaient une tendance à dire: c'est l'affaire du Père Général; je ne m'en mêle pas. Alors que le Père Général pensait que la consultation était faite auprès des destinataires de ces obédiences. J'ai entendu l'une ou l'autre histoire là-dessus, mais c'étaient des pièces montées, truquées où il suffisait d'un court rappel des événements pour remettre les choses en place.

A moins de me tromper grossièrement, je ne me rappelle pas avoir entendu des critiques à propos de ce système. S'il y en a eu, elles ne sont pas venues à ma connaissance. Dans l'état des esprits à l'égard de la Règle qui était la clé de solution pour tous les problèmes, c'était un système, une méthode, acceptés sans discussion. On n'y revint jamais, même dans les Chapitres où, du moins, *in abstracto* tant de point de vue différents y étaient discutés. Les seuls points relevés, c'étaient de ne pas donner d'obéissance sans prévenir le Provincial, ce qui était enfoncer une porte ouverte. Car ma correspondance et les dossiers de la maison générale sont là pour montrer quels soins nous prenions pour que rien ne soit fait sans l'avis du Provincial qui, sauf des cas rares et extrêmes furent toujours écoutés, même à l'encontre souvent des désirs d'un tel ou tel qui voulait la mission alors que le Provincial avait montré qu'il en avait bien besoin pour sa Province. Nous donnions alors préférence au bien commun de la Province.

Vers la fin de mon généralat, d'un endroit me vînt une remarque: il était bien étrange, disait-on, que quelqu'un qui ne connaît pas un sujet — il s'agissait du Père Général donc — puisse, lui, donner une obédience qui engage toute la vie d'un homme. Que de distinctions à faire ici! —

Était-il sûr que le Père Général ne connaissait pas les sujets qu'il assignait ici ou là? Voyons donc comment tout cela se passait et qui est considérablement changé maintenant.

Bien certainement non, le P. Général et son Conseil, ne pouvait en arriver à une connaissance personnelle intime de chacun des sujets, surtout quand il y avait 1250 ou plus scolastiques dans la Congrégation, mais voyons exactement ce qu'il en était.

C'était l'époque où tous les appelés: vœux temporaires, vœux perpétuels, ordre mineurs et majeurs, étaient faits ou sanctionnés par le Père Général en Conseil. Comptons le nombre de fois que le dossier de chacun passait sous les yeux et à l'étude du Père Général: vœux temporaires et perpétuels: 4 fois, avec notes et rapports ad hoc du Conseil local du scolasticat et du Conseil provincial. — En plus, appel aux 4 ordres mineurs et majeurs, avec rapports moins développés pour mineurs, — développés pour sous-diaconat et prêtrise; donc encore trois ou quatre rapports. A la fin, notes spéciales en vue de la première obédience. Ajoutez à cela la connaissance personnelle d'un très grand nombre de scolastiques — ou frères convers — par le Père Général ou les assistants — anciens provinciaux ou mis au courant par des visites canoniques. S'imagine-t-on bien quels dossiers cela faisait et jusqu'à quel point nous en arrivions ainsi à connaître tous les membres de l'Institut. Combien ont été estomaqués de voir jusqu'à quel point nous les avons ainsi observés et retenus depuis leur entrée dans l'Institut lorsque nous avons l'occasion de les rencontrer. J'eus l'occasion de faire la preuve plusieurs fois de cette connaissance personnelle que nous avons ainsi acquise.

D'aucuns — non par malice mais parce que parfois ils respiraient cette idée avec l'air du temps — nous avaient classés parmi les fonctionnaires parce que nous faisons partie d'une administration et [ils] ne voulaient pas croire que nous nous faisons un devoir d'analyser, d'étudier, d'éplucher ces rapports individuels qui nous venaient de partout au temps régulier des appels. Pourtant c'était bien ce que nous faisons avec conscience puisque les dossiers circulaient parmi nous — S. G. et assistants — et chacun pouvait les assimiler.

Rude, difficile tâche des obédiences chaque année. Avec le sentiment d'être l'instrument de Dieu, le moyen surnaturel pour orienter toute une carrière, je me sentais dans le plan, le projet de Dieu pour chacun de ces Oblats qui je donnais une obédience. Je le faisais profondément convaincu que j'étais choisi de Dieu pour placer dans le champ d'apostolat réservé aux OMI par l'Église, ces générations de jeunes que le Seigneur avait appelés chez nous. C'est jusqu'au scrupule, jusqu'à passer des heures douloureuses d'incertitude et d'angoisse que j'ai conféré pendant 25 ans ces centaines pour ne pas dire ces quelques milliers d'obédiences. Avoir agi autrement m'aurait paru une profanation d'un geste sacré, une manipulation sacrilège de la volonté de Dieu, une affreuse légèreté d'âme et d'esprit. Jamais je me suis senti monarque absolu, autocrate, ou joueur d'échecs avec ces frères bien-aimés qui se rangeaient devant moi comme quelqu'un voulait le dire en se servant d'une caricature qu'il s'était faite d'un Général distribuant les obédiences. Au contraire, je trouvais dans la Règle, dans les écrits, dans la mystique mazenodienne toute la motivation de mon agir en cette matière comme en tant d'autres. J'ai toujours cherché respecter, dans l'obédience donnée et acceptée tout ce qu'il y avait de surnaturel, d'évangélique, en pensant la mission des Apôtres qu'ils avaient reçue du Christ qui les envoyait: "Misit eos". — "Euntes praedicate" — "Ite et vos."

Nous avons tout fait et pris toutes les mesures possibles pour assurer pleine efficacité ce mode de collation des obédiences selon les lois de la prudence, de la sagesse humaine et surnaturelle. Je pourrais encore pousser mes réflexions plus loin en analysant les listes d'obédience. En les examinant avec un certain recul, pourrions-nous distinguer les obédiences tout-d-fait heureuses et opportunes de celles qui l'ont moins été, celles qui ont conservé toutes les apparences d'un succès réel, celles où il semble qu'il y eut une erreur. Pourquoi? Quelles sont les causes de ces résultats? Les causes prévisibles, les causes

imprévisibles? Mais je m'arrête. Je sens que c'est tout un volume que je pourrais écrire et l'histoire du bien et du mal pourrait être exposée de nouveau!

La parabole de la bonne semence et de l'ivraie, celle de "micus homo", celle du grain qui tombe sur des terrains différents devrait être utilisée.

Léo DESCHÂTELETS, O.M.I.

Notes:

\* Extrait des *Mémoires* du père Léo Deschâtelets.

1 Voir Circulaires Administratives, Circulaire 176, vol. 5, p. 9-16.

2 *Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*, 74 (1947), p. 2-29.

3 *Circulaires administratives*, Circulaire 181, vol. 5, p. 74.

4 *Ibidem*, Circulaire 175.

5 *Ibidem*, Circulaire 181.

6 Articles 543, 759.

7 74 (1947), p. 776.

# Oblate Charisma

## according to CIAL and de Mazenod

Confronting Oblate charisma according to CIAL with the Oblate charisma according to de Mazenod, the evidence makes jump into our sight some interesting points of convergence and also some interesting points of divergence. Here is a series of reflections about this "confrontation of charismas".

### I — The Confrontation: A Divergence in the contents of the charismas?

#### Oblate Charisma — CIAL

We, the Oblates in Latin America, are called by God in His Church, in apostolic missionary community

to live out and to tirelessly announce the full Gospel of Jesus Christ the Liberator,

to the poor and oppressed.

#### Oblate Charisma — Founder

We, the Oblates of Mary Immaculate, are called by God and by the Church, living in apostolic missionary community, and being intimately united to Our Mother, Mary,

to evangelize

the poor and most abandoned.

#### I. Reflection

Where did Mary go to? Where is she? by the juxtaposition of the charismas, the first thing that hits us between the eyes, is that CIAL in all of its meetings, not even in its discussions over formation (which is eminently the process of passing the charisma on to the future) not once teaches or touches upon the aspect of our union with or devotion to the Most Holy and Immaculate Virgin. For the Founder, as the evidence shows us, the fact of us possessing the name of Mary as our surname, was at the core of his charisma, along with the other elements: of us being called and then sent, by God and through the Church, living in apostolic community, to evangelize the poor and abandoned and oppressed. And for the Founder to be an Oblate of Mary Immaculate meant much, much more than merely have her name as the name of the Congregation: it meant personal and communitarian devotion to her, apostolic devotion to Mary. It meant a certain fundamental attitude with regards to her. For this reason, we ask: *"Why did CIAL not touch on this point?"*

#### 2. Possible Replies

1) It could be that this aspect of being intimately united to the Virgin Mary was presupposed as being a point held in common by all, and not even debatable by the Oblates of Latin America. It could be so, (but then again, it may not be so). It could be that CIAL considered that union with Mary was such a fundamental thing and that all Oblates understood and were living this, that they (CIAL) didn't even need to touch upon it. The documents do not tell us why they omitted this point.

2) But, if it were true in this manner, namely that all the Oblates of Latin America have profound devotion to Mary, why did CIAL preoccupy itself so much in re-defining the Oblate charisma as evangelizers of the poor and abandoned in the light of the Latin American reality? For this point also, is considered as held by all in the Congregation. Why discuss that which is already held and considered by all as fundamental and essential, and that which is presupposed that all Oblates are doing... following logic, if number 1 is true?

3) It could be that union with and devotion to Mary immaculate scares the Oblates in Latin America, because of the following: we are in the midst of a whole people which has extreme and instinctive devotion to Mary, the Latin American people. And we know that in great part, this popular devotion to Mary needs a good purification, because it seems that the people often makes



more of Mary, than of her Son, Jesus the Saviour and Liberator. Perhaps we feel in our mission here in Latin America that this deep popular devotion to Mary on the part of the people, hinders the proclaiming of Jesus Christ? How to purify devotion to Mary, when there already is not enough time to announce Christ the Liberator?

4) It could also be that the members of CIAL kept quiet before this characteristic of our Oblate charisma, in unconscious reaction against a certain perhaps (or probably) exaggerated mariology or Mariolatry in catholic theology before Vatican II — namely that of looking for more titles and lories for her, and also due to the fact that a renewal of Mariology has not yet arrived in great part, in Latin America.

5) Perhaps CIAL did not touch upon this point of our close union with Mary as Oblates, in order to not complicate the pastoral and missionary effort of announcing a Christ recently discovered in his human side too? Perhaps there is some confusion as to whether we are a "Marian Congregation" which ought to spread as our principal aim, devotion to her and we feel that this does not tie in well with our mission to the poor, the mission of liberating and saving the poor?

### **3. Mini-Conclusion**

Due to the fact that we do not find in the deliberations of CIAL and its official sub-conferences, in 9 or 10 years of meetings studied (from 1966-1974), any reference whatsoever to Mary (in spite of the "guides for reflection" and questionnaires coming from the Pre-Capitular commission containing explicit reference to and questions about Mary in our life and mission) please take note of the way the phrase on the "reconstructed declaration" of Oblate charisma according to CIAL is set up, in contrast with the re-constructed declaration, of the Founder on this same point of Oblate charisma. Both phrases are constructed on the basis of existing evidence.

### **4. Possible starting points and helps towards a further reflection (refer to "possible replies")**

1) If it is true that devotion to Mary Immaculate, in the form of an intimate union with her, according to the spirit of the Founder, was "de facto", a constant presupposition in all the deliberations of CIAL up until the present moment, a possible path of reflection could be the following:

To confront this "commonly held basic point" on the Latin American scene, of intimate devotion and union with Mary, as Oblates (called by God and His Church living in apostolic missionary community, for the whole announcing of the Gospel of Jesus Christ the Liberator, to the poor and oppressed), with the reality of lived-Oblate-experience of day to day, on the personal and community levels. Does our concrete practice tie in and coincide with the theory of our charismatic "Evangelia" and "Koinonia" as Oblates of *Mary Immaculate*? How is it, concretely, that the Oblates manifest their devotion to Mary? What do they do concretely? Is it sufficient or not? Describe the personal and communitarian devotion of the Oblates in theory in the first instance. Then describe the concrete practice, the concrete reality of this personal-communitarian devotion and how it manifests itself, in the second instance. And then, compare the two set-ups (the theory and the practice) in the 3rd moment of this reflection. And then, finally, in the 4th moment, project either to let every-thing stay the way it is, if it be true that Oblates in Latin America really do possess this union with Mary, or to start anew to renew ourselves in this aspect of Oblate life which comes down to us as an integral part of the inheritance left to us by the Founder.

2) No comment.

3) See, by reflection and analysis, if the "de facto", we be-come scared of the "exaggerated" popular devotion of all the Latin American peoples to Mary, and if this confuses and disorients us. And see *why* of this our confused reaction.

Instinctive, popular devotion to Mary and the saints in general is it a value or not? Is there something

positive at the bottom of it all, or not? Have we tried to go to heart of the "popular Religiosity" and interpret well its deep values? Do we start from the top-down, or from the bottom-up in our pastoral? Freeing ourselves from a pastoral frustration (?) as regards the "religion of devotions, etc.", could it not be that in freeing our-selves from our unconscious reflex reaction against the deification of Mary by the people, that we might be able to find ourselves once again without shame or fear in close union with Mary Immaculate, according to the Oblate vocation and charisma? All this of course, in the hypothesis that we have become confused in the face of popular devotion to Mary, or if we have "read" this popular devotion in the wrong way.

Could it be there just might be some elements in the Marian values of the Latin American peoples that could help us, to renew ourselves in our devotion to her. That is to say, if we need a renewal in our marian devotion.

4) Catch up to the new perspectives about Mary, in today's theology: trying to see in her person a model of faith; of involvement of oneself with the Lord; of contemplation of her Son, who is her Saviour and the Saviour of all men; of a deep vital and missionary "Yes", to God, by someone who knew how to receive the Lord. Could we not sensibilize ourselves a little bit more, on Mary, the "prototype" or representative of the people liberated by the Blood of the Saviour? Who is it who saves, us or the Lord? Does Mary have anything to show us about "discernment" so much spoken of and so urgent for all of us today?'

5) Clear up our own ideas on this point. Does Mary hinder the proclamation of Christ? How? Clear up in our minds doubts about the intuition of the Founder's expression as regards Mary.

6) In the face of the vocational problematic in the Region does there exist a relationship between vocations and the perseverance of these vocations, and the living-out of and the passing-on-the-future of the integral charisma received from the first legislator of the Oblates, the Founder? Could this not be a point for reflection, since we are living and working in a region which is famous (justly or unjustly) for its extreme popular devotion **to** Mary under all the many titles peculiar to Latin America, that she has. We are known in Latin America for our immense work in favor of the poor in their search of Christian liberation. Young men, with possible vocations, coming from the midst of this people, very devout to Mary, perceive this: but do they also perceive that we also are devoted to Mary (as they themselves are?) Is this an important point or not? Does it help or hinder? Does the suggestion fit or not?

7) The author is giving all these possible starting points for a further reflection, because of the fact of our being missionaries to the poor and abandoned, the fact of our being made for the Poor, is not our monopoly. There are other Congregations and Institutes with a similar total dedication, with the same line of work, exercising their mission in the same complex reality of Latin America, dedicated to the poor and abandoned, but under the title of the Holy Spirit, or the Sacred Hearts, etc. And they have and affirm their own proper integral identity.

### **5. Mini-conclusion of these possible points for further reflection**

That which ought to identify ourselves, for ourselves, and before others, is that "we are called by God and His Church, so that living in apostolic community, and having a filial devotion to Mary Immaculate, we might announce the full Gospel of Jesus Christ, the Liberator, to the poor and oppressed". This is the integral charism, faithful to the Founder, which we Oblates of Mary Immaculate, and sons of de Mazenod here in Latin America, will hand on to those who come after us, and not merely 4/5 of it. Let us start to discuss this. Because the author believes that we do have our own identity coming down to us from the Founder: — the same love for the poor that our Saviour had, and a filial devotion to Mary all through our religious-apostolic life, in our mission of evangelizing the poor, the marginalized and the oppressed. This author believes that this devotion to Mary completes and

integralizes our charisma, and identifies us more clearly: — something which is so important in this day when one constantly hears such questions as what is the difference between the Oblates and anyone else? What is the difference between the Oblate and a diocesan?

## **II — Points of Convergence between Oblate Charisma according to CIAL and Oblate Charisma according to De Mazenod<sup>2</sup>**

### **I. The Church**

In that which refers to the Church, as such, CIAL is working very much in the perspective of the Local Churches; with a profound consciousness of really belonging to the Universal Church, and that we are just as much convoked by her, as we are sent by her, to help establish and strengthen the different local Churches. One perceives that the Oblates work for the Church and that they have a deep love for her. The Oblates represented by CIAL discover much similarity between the reality described in the Preface to the Constitutions and dating from the time of the Founder himself, and our own hard Latin American reality of a Church and whole people suffering, bound down, in great difficulties. The language and terminology have changed with the times; but the realism of the Oblates' love for the Church seems to be just as strong now, as in the time of Eugene de Mazenod.

If it is true that the methodology and necessities today might be different from the time of our Foundation, there still remains the fact that both the Oblates in Latin America and the Founder in his own time, participate of one same love for our Church, and try to respond to its most urgent necessities.

Today, it could be with terms such as "Local Churches", "Particular Church", or "Church of Latin America" — but deep down it is the same love of the Founder for the Church, which urges us on. This same love, proclaiming in the Preface, and in his example of audacity and apostolic boldness in throwing himself, and his Oblates, into recuperation and renewal of a badly weakened Church in France; and this same love which led him on to struggle for, by means of his Oblates, the first establishment and growth of so many local churches in such places as Canada, Sri-Lanka, Texas, South Africa, England, and so on down the line. Things are not easy today but they were not easy either in the time of the Founder and the first Oblates.

### **2. Missionaries Apostles — Evangelizers**

The Oblates in Latin America declare consistently and unanimously, that they are missionaries, evangelizers, sent to the Latin American Church and working in the Local Churches, to do everything possible to lessen the pain and suffering of the poor and oppressed — human, cultural, spiritual abandonment, trying to instill and imprint in all their works, the aspect of a full evangelization based on the full Gospel which proclaims the full liberation of all men and of the whole man.

The CIAL Oblates employ instruments which the Founder would not recognize, to analyse the reality which surrounds us, in order to better sharpen the quality of our missionary insertion here in Latin America. They struggle for a just social reform according to the Gospel principle.

The Oblates represented by CIAL are very much aware that they are sent, that they are missionaries to the poor and afflicted. They discuss among themselves the problems that arise when certain Bishops want to hold them back and force them to install themselves in permanent parishes. They disagree and argue with Bishops who want to take advantage of them, using them as some sort of gap-stoppers, and interested only in filling up empty slots in parishes. The Oblates of CIAL

know that they have to be on their guard against anything which would throttle and hamper the specificity of our charisma and, consequently, our specific point of missionary insertion.

CIAL speaks repeatedly, that our landing point, touch-down point, in the local churches, is of a missionary character: let us do our job, and turn it over once it is ready, to someone else, for the normal pastoral care of souls.

The Founder also, with great courage, faced up to Bishops who wanted to take advantage of the Oblates for ends which were not in accordance with the Oblate vision of things. He did not try to save on ink in order to defend his Oblates from anything which smelt of unscrupulous Bishops trying to swerve Oblates from their principal finality<sup>3</sup> or who forced the Oblates to live isolated and without community life<sup>4</sup> or who wanted to keep Oblates in parishes against both the wishes of the Oblates involved as well as against the mentality of the Founder with the conception which he had of "missionary"<sup>5</sup>. The Founder defended his Oblates from everyone, whether Bishops, (and he himself was a Bishop) or others, who attacked or belittled them or who tried to turn them away from their specific missions.

And above and beyond this, one has only to look at the formidable example of the Founder and the steady stream of letters, decisions, etc. which sprouted from his quill, in each epoch of his life, forging the Oblates to be above all else missionaries, apostles and evangelizers!

### **3. The Poor — Oppressed — Abandoned**

One sees the one and same anguish and apostolic compassion of the Founder, in its echo in the Oblates of Latin America. Among the Oblate leaders united in CIAL, there springs from their hearts anguish, pity, pain and compassion for their peoples, the poor who are so oppressed and confused, both by becoming the "Holocaust" on the altar of the pseudo-"development" which is happening in the Region, as well as by being still, the majority of the people, in a deplorable state of ignorance, about the true Jesus Christ.

These Oblates in Latin America, are evaluating some of their works, in areas which years ago were poor, but which today are of the new middle and upper classes, thinking that it is perhaps about time to hand these places over and go once more to the truly poor.

If there is one thing that became very evident through this study of CIAL it is that the Oblates of Latin America are, in their vast majority, really living out their charisma as missionaries to the poor.

There is a great deal of coincidence on this point, with the example of the Founder himself, ever since the beginning of his missionary career, working with the poor and simple people and with the prisoners. The Founder, all during his priestly-missionary-religious life, never stopped being missionary to the poor and abandoned. And it is that what he left to us as our inheritance.

It is interesting to note the preoccupation of CIAL with the Latin American youth — and the same preoccupation of de Mazenod, with youth ever since his return to Aix-en-Provence, as an already ordained priest. The preoccupation of both CIAL and de Mazenod for a confused, abandoned and perplexed youth.

One observes then, that the clear predilection of CIAL for the poor ties in perfectly with the colossal love of the Founder, also had for them.

The author of this work recommends to the Oblates in Latin America, all that is contained in the excellent phrase of CIAL VI, 1971, that we Oblates have to renew, re-make, re-incarnate our own "fundamental option in favor of the poor" and "oppressed"<sup>7</sup>. The Founder early in life made his "fundamental option in favor of the poor", and look at what we have arrived today!

#### **4. Community**

On this point of community, one notes in comparing CIAL to the Founder, that there is a reassertion by CIAL of the "fundamentality" of community life, with however, some problem areas to be worked out. The proper value of religious life is questioned by CIAL on some occasions, in the welter of the normal tensions and problems encountered after Vatican II, which shook up all religious orders. The Oblates of Latin America are not exempt from this "law of the Cross" in the renovation of their religious life. In spite of everything, the Oblates in Latin America reiterate their conviction about the value in general and urgent necessity for them in specific, of community life in apostolic communities. The theory lies in, coincides with the Founder's charisma. CIAL itself, however, recognizes that there is a lot of ground before them to be yet covered, before coming up to the ideal.

There are the typical manifestations of crisis, of disenchantment with community life, frustration, exaggerated individualism, the search by some for a self-realization outside the community, and so on: all symptoms of the general crisis which rocked both the Priesthood and religious life after Vatican II.

There is the problem of "horizontalization" of obedience; and the phenomenon of some provinces not knowing anymore what to do to guide and/or animate their members; there is the "exaltation of the bases", and superiors are left holding the bag alone. All of this is bound to profoundly affect community life. There are older Oblates who want more "regimentated and regular" communities, and there are the younger Oblates who want freer and more dynamic communities. There are some that enjoy meetings about everything and there are others who just never get the hang of meetings and who remain perplexed. But even so, from CIAL comes the affirmation of the promise to keep on searching for new, adequate forms of apostolic communities for the Latin American Oblates. In the midst of a pretty tough situation, the men in CIAL reaffirm their vocation and that of most of the men they represent, to community life — religious and Oblate in apostolic communities.

Looking at the content of historical setting of the Founder's time, one sees how, little by little, he gradually gave more contents to the community life of the missionaries of Provence, and afterwards in a definitive and demanding manner, to the Oblates of Mary Immaculate. In the Founder's intuition, a strong community life (strong in spirituality and strong in humanity) was a great means for the missionaries to be able to persevere and grow in all the facets of their singular vocation: religious consecration to God for the mission. And, our own proper intuition, manifested by CIAL remains at its center the same fundamental ideal of the Founder. There is going on a renewal in forms and formulas of community life. The Founder in his own lifetime, always insisted upon, always exhorted, always helped the Oblates of his time, to reap the benefits... (with may be a push or shove here and there) of community life.

CIAL in its turn, courageously intends to go against mere functional communities, which are not really "living-experience".

#### **5. Mary**

About the real or apparent lack of harmony between CIAL and the Founder as regards Mary, we have already commented: perhaps too much. Mary CIAL could say something on this point. If it really is the case that the Oblates in Latin America truly possess and live profound and intimate devotion to Mary Immaculate, then the two "charisma declarations" between CIAL and the Founder, will coincide fully and substantially. In this case (if it were so), the author then could arrive at a different conclusion.<sup>8</sup>

## 6. CIAL and Governments (Military Regimes) and the Founder in his Own Epoch in France

Another interesting point of convergence (if it be at the margin or heart of the charisma, I do not know. However, it seems that the deep love for the Church and the poor potentially freed by the Saviour, takes it to the heart of the charisma) between the Latin American Oblates and the Founder in his own time, is that of the Oblates contesting and discussing (in the measure possible), with totalitarian or oppressor-type governments, which are against the Church or religious orders — protesting *Prophetically* today and protesting "simply" in the Founder's time — against unjust and anti-evangelical laws, politics, and decrees which affect both the Church and the suffering people, and common man.<sup>9</sup> The Founder himself is a man forged in political exile as a youth, and is later in his life deprived of his citizenship.<sup>10</sup> The Founder then, also knew what it is to work with unjust governments or with "less than just" governments.

### III — Final conclusion

There is much that could still be developed here, but for our finality, in this work, we feel we have attained our objective. The author hopes to stir up a feed-back or some kind of reaction from the Latin American Oblates.

These are the final considerations:

#### 1) *Nihil linquendum inausum*

Before the whole problematic context of this historical moment, that we be able to perceive that this moment is potentially a "KAIROS" moment! The author feels that the Founder can serve as model and example, both for "Superiors" as well as for those who are not "Superiors or Directors" in various areas:

a) *In the area of audacity in decisions* which affects the mission, especially when it is a question of taking another look at certain works that the Oblates have had for some time now, as well, as when it is a question of opening up new missions. The Founder, if he is an example of anything, it is of audacity and boldness. That we might continue to be bold in the Lord, in spite of the vast continental reality being complex and extremely difficult and in spite of our few numbers! That some years from now, others may say of us what was said of de Mazenod, when he knew how to discern that the moment to act had arrived, even in the face of monumental obstacles.

b) *In the area of renewal in community life.* The Founder, in this point, knew how to comprehend, encourage and support his Oblates, and he also knew how to ask terrific sacrifices of his Oblates.

Leflon, drawing a conclusion from the epic efforts of the Founder and the Oblates at the time of our rapid missionary expansion, writes: "The future, however, proved that the audacity with which the Founder had sent his Oblates to those explosive and quick sand like territories, was fundamentally supernatural and confidently discerning."<sup>11</sup>

May they be able to say the same thing 100 years from now, about us and our mission and our community life!

#### 2) *Renewal in our integral charisma*

The author leaves here his observations, already made, about the real or apparent discrepancies between the Oblate charisma reconstructed from CIAL, and that reconstructed from the mentality of the Founder. Let's take a look at this.

#### 3) *"Depositum custodi"*

Upon each generation of Oblates weigh the heavy responsibility of transmitting intact the primitive ideal (the foundational charisma).<sup>12</sup> And "the intimate and profound experience of God which the Founders of Orders and Congregations lived and trans-mitted, in a singular charisma whose

maintenance is in the hands of those who assume the responsibility of continuing his work<sup>13</sup>."

Finally, the Oblate charisma which would be ours, ought to be the same that Eugene de Mazenod lived and transmitted, namely:

We Oblates of Mary Immaculate, are called by God and by the Church, and living in apostolic community and being intimately united to Mary Our Mother, to evangelize the Poor and most abandoned.

For us Latin American Oblates, goes the question: "Are we really that which we say we are?"<sup>14</sup>

Our final citation to stimulate us in our search in deepening ourselves in that which is our charisma and our mission, in a word, in our whole *reason of being* as Oblates of Mary Immaculate.

In the twilight of his life, the Founder resumed all his thoughts in this formula:

I shall have the consolation of leaving behind me, a phalanx of good missionaries who give their lives to extend the kingdom of Jesus Christ and weave a crown for His glory. You cannot believe the joy that this thought brings to me. I feel that I shall continue to merit by means of your works. The death that comes, will be sweet to me. You are all young, and others shall march in your footsteps; be blessed then you my sons, whom I love with a very special affection. Live for God and for the Church, for the sanctification of the poor infidels, for the Congregation, which you honor in return for all the good which she has done you in receiving you into her bosom<sup>15</sup>.

Francis REARDON, O.M.I.  
São Paulo, Brazil

#### Notes:

\* At the end of 1975, Father Reardon prepared a long and thorough study on the Charisma of the Congregation according to the Oblates in Latin America in confrontation with the Charisma of the Congregation of the Missionary Oblates of Mary Immaculate according to the Founder (87 pages). We are pleased to publish his conclusion.

1 See the interesting essay about Marian devotion of *One Who Would Be a Liberator*, in the thesis of James SULLIVAN, O.M.I., Brazil. *The Charism of Eugene de Mazenod, Founder of the Missionary Oblates of Mary Immaculate and Liberation Theology*, a study submitted to the Institute of Religious Formation, School of Divinity, St. Louis University, April 1975, p. 33-36; Charles BANKS, O.M.I., *Mary and the Oblates Today*, in *Oblate Life*, 33 (1974), p. 133-138.

The central idea of the two, is that Mary can be considered a Model for pastoral agents of liberation, because she was the "Christ-bearer", was contemplative and discerning, was open to the Spirit and was faithful: all this in Mary, in relation to Jesus, the Christ and Liberator.

2 All during the research and writing of this paper, the author noted with frequency a series of converging points between the Oblate charisma reconstructed from the meetings of CIAL, and the expression of the Oblate charisma in the thought and action of the Founder.

3 Confer the incident with Bishop Jean-Marie Odin, C.M., in Jean LEFLON, *Eugene de Mazenod Bishop of Marseilles Founder of the Oblates of Mary Immaculate*, New York, Fordham University Press, [1970], vol. 4, p. 136, 156.

4 Confer his insistence with Bishop Norbert Provencher, of the Canadian West in Martin QUÉRÉ, *Monseigneur de Mazenod et le Missionnaire Oblat*, in *Etudes Oblates*, 20 (1961), p. 250, citing letter of September 24, 1852, in Alfred YENVEUX, O.M.I., vol. 1, p. 125 (Manuscrit of the General Archives, Rome).

5 *Lettres choisies de Mgr de Mazenod*, in *Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*, 92 (1965), p. 560-562. Letter of Founder to Fr. Hippolyte Courtès, February 26, 1848.

6 Confer incidents with Bishop Horace Bettachini of Jaffna (LEFLON, vol. 4, p. 172-188); with Bishops Joseph-Marie Bravi and Gaetano-Antonio Musulce in Colombo (LEFLON, vol. 4, p. 103-113); as well as other incidents that happened all during the life of the Founder.

7 See Jean LEFLON, *op. cit.*, vol. 4, p. 142-149.

8 Reformulating our conclusion, if the evidence permitted it, the author could perhaps conclude that Oblate charisma is something which passes through *historic differences of time* (1816-1826 and 1974), of *cultures* (from one culture of the French epoch passing through all the cultures represented by the Oblates of Latin America both in their countries and provinces of origin, and in the actual missionary locations here in Latin America), and of *different situations* (post-French Revolution up until the present era of development in Latin America), but which Oblate

charisma while constantly adapting itself to these different conditions and conditionings, always remains essentially the same within itself.

Perhaps (if the evidence, once again, permitted), one might be able to conclude that the Latin American Oblates are fully and totally within the charisma received by De Mazenod, transmitted to us, and lived-out by us. One could then make spinning-off from a conclusion of this type, a whole series of parallel considerations between the Founder and our own actual historic moment, beyond the considerations already made in this article.

9 A consideration of the position of the Founder before different types of governments does not fit into the more limited scope of this work; however, I do suggest the Reader consult Lefton (II, 277-396; III, p. 38-76, 178-216, 217-308, 364-454). Re-reading these interventions of de Mazenod, one perceives that the Founder was, way before us, Man of the Church, and that he can help us still, by transmitting much of his audacity. Perhaps the issues of that era of the Founder do not interest or touch us: but if it is true that history is a continual process, we shall thus be able to see the intuition of the Founder in the same way that we hope that future generations, with different problems, will be able to see the intuition of our efforts against unjust governments, policies or systems.

10 See LEFLON, *op. cit.*, vol. 1, about de Mazenod as a youth, up until his entrance into the seminary; and LEFLON, *op. cit.*, vol. 2, p. 478-479.

11 Jean LEFLON, *op. cit.*, vol. 4, p. 165.

12 Maurice GILBERT, O.M.I., *La Tradition oblate comme source de notre spiritualité*, in *Etudes Oblates*, 19 (1960), p. 97-107.

13 Hernando URIBE, *Notas para uma reflexao sobre o carisma Fundacional, Desafio Permanente de Identidade*, in *Vicidum*, 118 (1974), *Grande Sinal*, abril 1975, *Vozes*, Petropolis, p. 223.

14 *Guide for Revision*, No. 2, Rome, Missionary Oblates of Mary Im-maculate, June 1969, p. 11.

15 Quoted by Martin QuÉRA, *art. cit.*, in *Etudes Oblates*, 20 (1961), p. 269-270.